

Agirc



Action sociale

Vision d'ensemble

RAPPORT 2009

Deuxième partie

RAPPORT SUR L'ACTION SOCIALE
DU REGIME AGIRC EN 2009

VISION D'ENSEMBLE

Sommaire : Vision d'ensemble de l'action sociale du régime Agirc pour l'exercice 2009

Introduction	9
1. Analyse du fonds social	15
1.1 <i>Le résultat du fonds social</i>	15
1.2 <i>La dotation sociale</i>	19
1.3 <i>Les disponibilités à long terme</i>	21
1.4 <i>Les engagements hors bilan</i>	22
1.5 <i>Le compte de résultat du fonds social de la fédération et la réserve sociale mutualisée</i>	24
2. Analyse détaillée des principales charges et ressources du fonds social	31
2.1 <i>Le résultat financier</i>	31
2.2 <i>Le résultat exceptionnel</i>	32
2.3 <i>Le résultat d'exploitation</i>	33
3. Analyse des grandes catégories de dépenses de l'action sociale	41
3.1 <i>Les aides financières individuelles</i>	41
3.2 <i>Les financements collectifs</i>	44
3.3 <i>Les actions mutualisées</i>	46
3.4 <i>Les investissements consentis par les institutions dans les établissements pour personnes âgées ou handicapées</i>	47
3.5 <i>Le fonctionnement de l'action sociale</i>	50
3.5.1 <i>Les effectifs</i>	50
3.5.2 <i>Les charges de personnel, de fonctionnement et les frais spécifiques</i>	52
4. Les prêts individuels	59
4.1 <i>Les prêts individuels sur le fonds social</i>	59
4.2 <i>Les prêts individuels au logement sur le fonds des opérations de retraite</i>	59
5. Bilan des orientations sociales prioritaires	66
5.1 <i>La prévention de la perte de l'autonomie</i>	69
5.2 <i>La préservation de l'autonomie au domicile</i>	70
5.3 <i>L'accompagnement de la perte d'autonomie en établissement</i>	73
5.4 <i>Le parc médico social propriété des institutions</i>	74
5.5 <i>L'accompagnement du handicap</i>	76
5.6 <i>Le soutien aux personnes en difficultés ou en rupture sociale</i>	77
5.7 <i>Une nouvelle dimension donnée à l'action sociale Agirc-Arrco : l'organisation en comités régionaux de coordination de l'action sociale</i>	77
Conclusion	81
Annexe 1 : Compte de résultat du fonds social du régime Agirc 2009	85
Annexe 2 : Bilan du fonds social du régime Agirc 2009	86
Annexe 3 : Compte de résultat de la fédération Agirc 2009	87
Annexe 4 : Bilan de la fédération Agirc 2009	88

Introduction

Introduction

L'année 2009 marque le début d'un nouveau cycle : la mise en place des nouvelles orientations prioritaires Agirc-Arrco 2009-2013, adoptées par le conseil d'administration de l'Agirc le 9 décembre 2008.

Trois orientations prioritaires ont été retenues :

- développer la prévention,
- prolonger l'autonomie à domicile,
- accompagner la perte d'autonomie en établissements.

Celles-ci déclinées en 9 axes stratégiques permettront aux institutions de s'engager dans la réalisation opérationnelle d'actions en cohérence avec les enjeux sociétaux identifiés et les choix des instances des fédérations.

Pour donner à ces actions l'efficacité recherchée, les orientations mettent également l'accent sur la nécessité pour les institutions, d'engager toutes formes de déclinaisons :

- des actions de niveau 1 : impulsées par les régimes dont la déclinaison pourra prendre des formes variées, définies par les instances des fédérations,
- des actions de niveau 2 : toutes les actions à caractère individuel, de service ou collectif concourant à la mise en œuvre des axes stratégiques, à l'initiative et sous la responsabilité des institutions de retraite complémentaire.

Ces nouvelles orientations, lancées en 2009, nécessiteront de mener des réflexions sur les cibles à atteindre d'ici 2013 et commenceront à se décliner réellement en 2010, sauf pour les actions déjà engagées antérieurement telles que le déploiement des centres de prévention, ou du service « Sortir Plus », le plan médico-social et sanitaire, l'acquisition de droits réservataires dans les établissements...

Les nouvelles orientations fixent également un objectif d'utilisation des dotations d'action sociale dans les axes prioritaires à hauteur de 70 % à atteindre en 2013.

Pour obtenir les informations présentées dans le rapport sur l'action sociale Agirc 2009, la collecte des informations s'est faite en 3 temps :

1. enquête sur les effectifs dédiés à l'action sociale dans chaque institution en février 2009 (enquête TISIF) par la direction de l'action sociale,
2. centralisation des comptes individuels en avril 2009 par la direction financière,
3. complément d'informations par des « états différés » sur les fonds sociaux en mai 2009, par la direction financière.

Pour rappel, toutes les charges liées au personnel des services d'action sociale dont les missions entrent dans le champ des interventions sociales (actions mutualisées, aides individuelles, actions collectives et actions de service) sont enregistrées dans les comptes des interventions sociales correspondants (603) et exclues des charges de gestion courante.

Ainsi, ne sont maintenues en charges de gestion courante que les charges de personnel liées au pilotage, au management et aux fonctions centrales ainsi que le suivi des commissions sociales auxquelles s'ajoutent naturellement toutes les charges de structure.

Les données ainsi traitées sont restituées en trois documents principaux :

- le 1^{er} document constitue une synthèse du rapport sur l'action sociale,

- le 2^{ème} document comprend l'essentiel du rapport : la vision d'ensemble de l'action sociale du régime Agirc,
- le 3^{ème} document rassemble les données des principales actions menées par chaque institution du régime et notamment l'utilisation de leur dotation sociale dans les axes prioritaires.

Les données recueillies l'ont été pour le régime Agirc auprès de 20 institutions de retraite complémentaire, comme en 2008.

Dans le rapport sont proposées des comparaisons avec les informations recueillies au cours de l'exercice précédent, réévaluées en euros constants selon l'inflation (0,1 % en 2009). Toute augmentation d'une dépense d'action sociale, constatée en 2009 et comparée à 2008 en euros constants, reflète donc l'effort réel consenti par les institutions.

Il sera ainsi présenté la variation de **l'utilisation de la dotation sociale** par les charges d'exploitation des institutions, les augmentations ou les diminutions des différentes catégories de dépenses opérées par les institutions et la part de la **dotation sociale du régime Agirc consacrée aux actions prioritaires**.

1 - Analyse du fonds social

Le fonds social en 2009

➤ Nombre d'institutions de retraite	20
➤ Nombre d'entités périphériques	80
➤ Dotation sociale	102,4 M€
+ 3 % par rapport à 2008	
➤ Résultat du fonds social combiné	24,2 M€
-5,1 M€ en 2008	
➤ Résultat du fonds social (20 institutions)	17,1 M€
- 28,5 % par rapport à 2008	
dont produits des cessions du parc vacances	2,3 M€
dont quote-part des cessions transférée à la réserve sociale mutualisée	1,2 M€
➤ Résultat du fonds social de la Fédération	-3,2 M€
20,9 M€ en 2008	
➤ Charges d'exploitation (20 institutions)	101,1 M€
+ 3 % par rapport à 2008	
➤ Utilisation de la dotation sociale par les charges d'exploitation	99 %
identique à 2008	
➤ Disponibilités à long terme	210 M€
Soit 20,22 mois de charges	
➤ Engagements du PMSS (Agirc) y compris engagements hors bilan	202 M€
Soit un solde effectif des disponibilités	8 M€

1. Analyse du fonds social

1.1 Le résultat du fonds social

Le résultat du fonds social peut donner lieu à trois montants différents selon le périmètre de l'analyse de ce fonds social pris en compte :

- dans le rapport de gestion Agirc, le résultat du fonds social est celui résultant des comptes combinés intégrant les comptes des entités périphériques retenues selon les règles de consolidation. 80 entités périphériques entrent dans le périmètre de combinaison en 2009 (cf. *Instruction Agirc 2010-13-DF Rapport de gestion Agirc 2009, du 13/07/2010*)
- dans le rapport sur l'action sociale, portant sur l'analyse des comptes individuels du fonds social (hors entités périphériques), il résulte des comptes des 20 institutions Agirc et de celui de la fédération.
- ainsi, il est possible de distinguer le résultat du fonds social issu des comptes des 20 institutions et le résultat du fonds social de la fédération.

En effet, depuis 2005, un fonds social Agirc a été créé afin de gérer une réserve sociale mutualisée alimentée par le tiers des plus values des cessions du parc vacances et du parc médico-social et sanitaire et dédiée à la réalisation ou à la rénovation d'établissements sociaux et médico-sociaux.

L'alimentation de ce fonds social est donc directement issue de sommes prélevées dans les fonds sociaux des institutions ayant réalisé des cessions de biens immobiliers. Ces prélèvements sont appelés « quote-part des plus values de cessions transférées à la réserve sociale mutualisée » et constituent une charge exceptionnelle dans les comptes des institutions concernées. L'analyse de l'alimentation de la réserve sociale mutualisée et son utilisation seront présentées au point 1.5.

Les 80 entités périphériques rattachées aux fonds sociaux des institutions sont composées de 44 SCI, 15 entités capitalistiques hors SCI (SA, SARL, EURL...) et 21 associations de gestion. Des seuils sont définis pour déterminer si une entité est retenue dans le périmètre de combinaison ou pas. Les 80 entités retenues répondent à ces seuils.

Il existe trois méthodes de consolidation : intégration globale, intégration proportionnelle (uniquement en Agirc) et mise en équivalence. Elles dépendent de l'importance des pouvoirs ou des participations et représentations détenus par le régime.

Dans le cadre des 2 premières méthodes il y a intégration totale ou partielle des actifs et passifs de l'entité au bilan de l'institution pilote « combinante » et des charges et des produits de l'entité au compte de résultat de l'institution pilote « combinante ».

L'incidence de cette intégration est la suivante :

- dans le compte de résultat combiné, les postes « dotation sociale » et « interventions sociales » sont équivalents à ceux du compte de résultat non combiné du fonds social mais les autres postes intègrent les données des entités périphériques (autres produits d'exploitation, charges de personnel, amortissements et dépréciations des immobilisations...).

Le compte de résultat 2009 des fonds sociaux combinés incluant les 20 institutions, la fédération et les 80 entités périphériques, est le suivant :

<i>COMPTE DE RESULTAT AGIRC</i>	2009	2008
Produits de gestion courante		
DOTATIONS	102 433 804	99 253 019
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	176 204 588	172 522 908
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	7 784 122	5 579 700
TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION	1 427 800	1 470 970
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	287 850 314	278 826 597
Interventions sociales	63 402 661	66 348 827
ACTIONS MUTUALISEES	2 480 907	2 120 083
AIDES INDIVIDUELLES	34 012 995	37 419 068
INTERVENTIONS COLLECTIVES	19 257 005	19 675 421
ACTIONS DE SERVICE	7 651 754	7 134 255
Charges de gestion courante		
SOUS TRAITANCE INTRA-GROUPE		
SERVICES EXTERIEURS	65 317 268	63 401 446
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	11 569 029	10 883 611
CHARGES DE PERSONNEL	98 449 611	97 607 266
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	34 337 363	30 630 460
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 517 536	5 588 050
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	278 593 468	274 459 660
RESULTAT D'EXPLOITATION	9 256 846	4 366 937
Produits financiers	16 577 825	19 085 961
Charges financières	5 737 234	20 733 627
RESULTAT FINANCIER	10 840 591	- 1 647 666
Produits exceptionnels	19 017 627	32 880 534
Charges exceptionnelles	13 704 039	42 619 118
RESULTAT EXCEPTIONNEL	5 313 588	- 9 738 584
IMPÔTS SUR LES REVENUS	- 677 369	- 693 398
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	- 15 917	- 41 660
Reprises de provisions des écarts d'acquisition		
Résultat des sociétés mises en équivalence	53 291	9 333
Résultat revenant aux minoritaires	- 567 061	2 609 313
RESULTAT DEL'EXERCICE	24 203 969	- 5 135 725

Le résultat est un excédent de **24,2 M€** La forte hausse par rapport à 2008, est liée aux résultats financier et exceptionnel en forte augmentation en 2009.

En effet, en 2008, les charges financières avaient été élevées principalement sur deux postes :

- pertes sur créances liées à des participations : 8,8 M€ en 2008 contre 0,5 M€ en 2009,
- dotations aux dépréciations des éléments financiers : 9,7 M€ en 2008 contre 2,6 M€ en 2009. En 2009, certaines dotations passées en 2008 ont été reprises, ce qui conduit à l'augmentation des produits financiers (3,2 M€ de reprises en 2009).

Le **résultat combiné** du fonds social est constitué de **13,3 M€** provenant des comptes combinés des institutions et de la fédération et de **10,9 M€** provenant des comptes combinés des entités périphériques.

En ce qui concerne les fonds sociaux des 20 institutions et de la fédération, le compte de résultat cumulé est présenté ci-après :

	2009	2008 € constants
Produits		
Dotation sociale	102 433 804	99 352 272
Dotation action sociale	102 433 804	99 352 272
Autres	0	0
Autres produits d'exploitation	4 964 752	2 635 899
Total produits d'exploitation	107 398 556	101 988 171
Produits financiers	22 299 059	68 911 410
Produits exceptionnels	13 737 977	42 656 563
Sous total produits	143 435 592	213 556 144
Résultat perte (négatif)	0	0
Total produits	143 435 592	213 556 144
Charges		
Interventions sociales	64 225 444	66 414 976
Actions mutualisées	2 480 907,00	2 122 203,08
Aides individuelles	34 012 995,00	37 456 487,07
Financement collectif	20 079 788,00	19 694 896,22
Actions de service	7 651 754,00	7 141 389,26
Charges de gestion courante	36 885 049	31 744 816
Total charges d'exploitation	101 110 493	98 159 792
Charges financières	14 006 464	22 751 280
Charges exceptionnelles	14 323 537	47 724 616
Sous total charges	129 440 494	168 635 687
Autres charges	119 263,00	135 635,50
Résultat excédent (positif)	13 875 835	44 784 821
Total charges	143 435 592	213 556 144

Il fait apparaître un résultat annuel, **des comptes individuels des institutions et de la fédération**, excédentaire de **13,9 M€**. Ce résultat est en très forte diminution par rapport à 2008, - **69 %** et comprend le résultat du fonds social de la fédération : un déficit de 3,1 M€ et le résultat des 20 institutions : un excédent de 17 M€.

Aussi, il est proposé comme en 2008 d'analyser séparément les fonds sociaux des 20 institutions et celui de la fédération, afin d'avoir une image plus précise de l'action menée exclusivement par les institutions tout au long de l'exercice.

Le compte de résultat du fonds social de la fédération sera traité au point 1.5.

Les fonds sociaux des 20 institutions font apparaître le compte de résultat suivant :

	2009	2008 € constants
Produits		
Dotation sociale	102 433 804	99 352 272
Dotation action sociale	102 433 804	99 352 272
Dotation action sociale mutualisée	0	0
Autres	0	0
Autres produits d'exploitation	4 964 752	2 635 899
Total produits d'exploitation	107 398 556	101 988 171
Produits financiers	21 918 793	67 863 899
Produits exceptionnels	12 542 598	22 786 033
Sous total produits	141 859 947	192 638 104
Résultat perte (négatif)	0	0
Total produits	141 859 947	192 638 104
Charges		
Interventions sociales	64 225 444	66 414 976
Actions mutualisées	2 480 907,00	2 122 203,08
Aides individuelles	34 012 995,00	37 456 487,07
Financement collectif	20 079 788,00	19 694 896,22
Actions de service	7 651 754,00	7 141 389,26
Charges de gestion courante	36 885 049	31 744 816
Total charges d'exploitation	101 110 493	98 159 792
Charges financières	13 974 653	22 740 372
Charges exceptionnelles	9 609 537	47 724 616
Sous total charges	124 694 683	168 624 779
Autres charges	119 263,00	135 635,50
Résultat excédent (positif)	17 046 001	23 877 689
Total charges	141 859 947	192 638 104

Le résultat du fonds social du régime (hors fédération) est en diminution par rapport à 2008, **moins 28,5 %**. Pour la deuxième année consécutive, le résultat du fonds social diminue. La diminution est due à un résultat financier en baisse, 7,9 M€ en 2009 contre 45,1 M€ en 2008.

Parmi les 20 institutions, 14 institutions ont un résultat excédentaire, alimentant la réserve, et 6, un résultat déficitaire, venant en déduction de la réserve. Le détail concernant chaque institution est présenté dans la troisième partie du rapport (*cf. Présentation de l'action sociale par institution*).

1.2 La dotation sociale

	2009	2008 € constants	2007 € constants
Dotation sociale	102 433 804	99 352 272	100 820 102
Charges d'exploitation	101 110 493	98 159 792	92 896 318
Charges totales	124 694 683	168 624 779	123 331 236
Ressources totales	141 859 947	192 638 104	168 707 743
Charges exploitation/Dotation sociale	99 %	99 %	92 %
Charges totales/Dotation sociale	122 %	170 %	122 %
Charges totales/Ressources totales	88 %	88 %	73 %

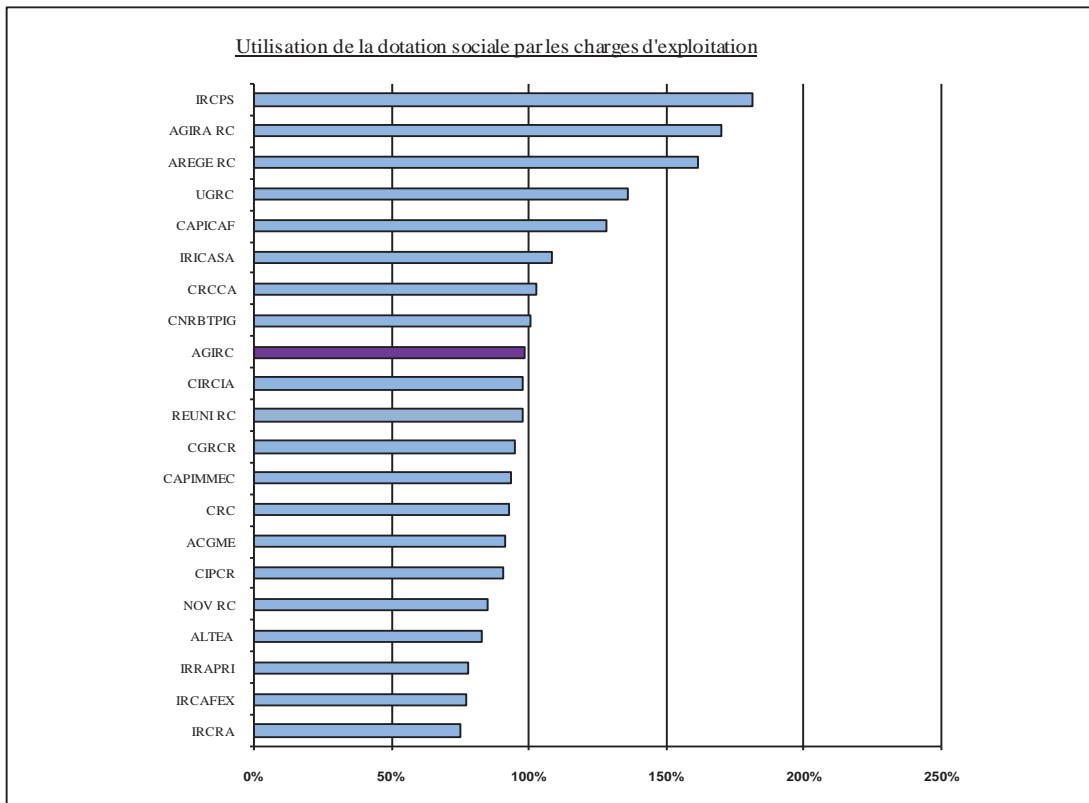
La dotation sociale s'élève à **102,4 M€** en 2009, elle est en augmentation de **3 %** par rapport à 2008 en euros constants.

Pour l'année 2008, le calcul de la dotation avait été opéré en estimant l'inflation annuelle à 1,6 %. Or, l'inflation 2008 s'est avérée plus élevée au 31 décembre, à savoir 2,8 %. Le montant définitif de l'inflation 2008 a conduit à un réajustement la dotation 2009, qui réintègre le « moins perçu 2008 ».

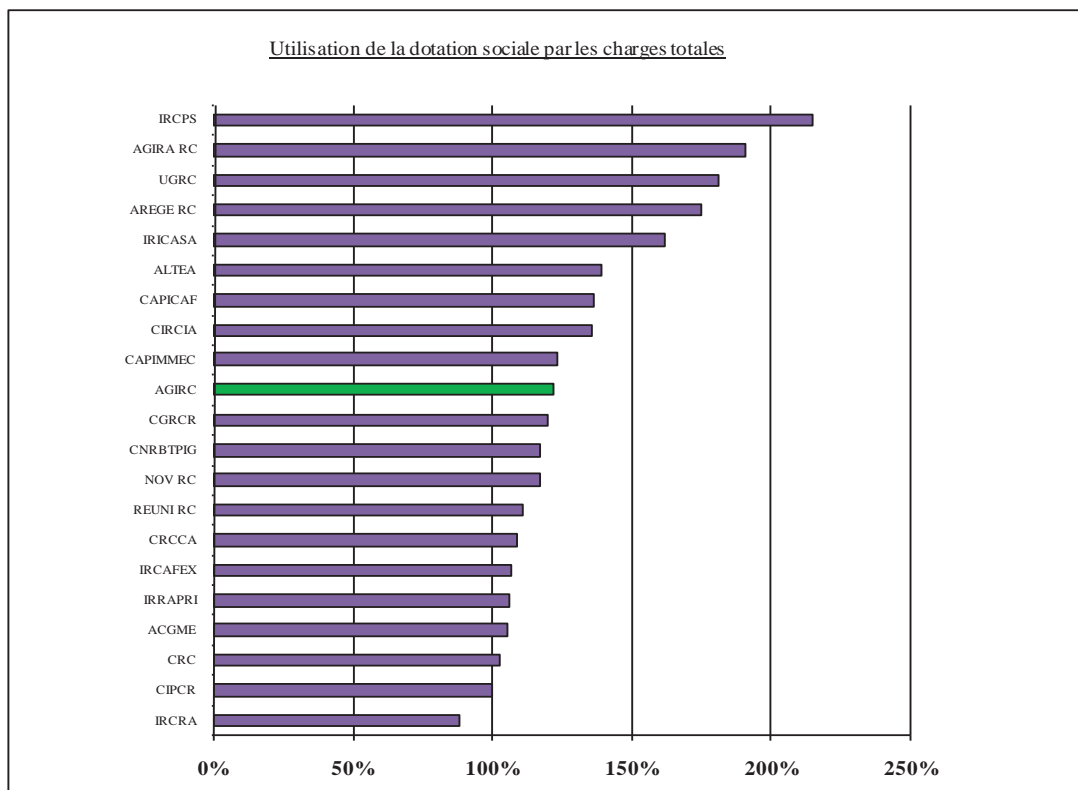
Les ressources totales s'élèvent à **141,9 M€**, elles sont en baisse de 26 % par rapport à 2008. Les ressources comprennent les produits d'exploitation, les produits financiers et les produits exceptionnels (cf. ligne « total produits » du compte de résultat présenté au point 1.1).

Il est à noter que la dotation sociale seule ne permet pas de couvrir l'intégralité des charges du fonds social, le rapport des charges totales sur la dotation sociale étant de **122 %**, mais a contrario l'ensemble des ressources du fonds social n'est pas totalement consommé (**88 %**). Cela signifie que l'excédent viendra augmenter la réserve du fonds social.

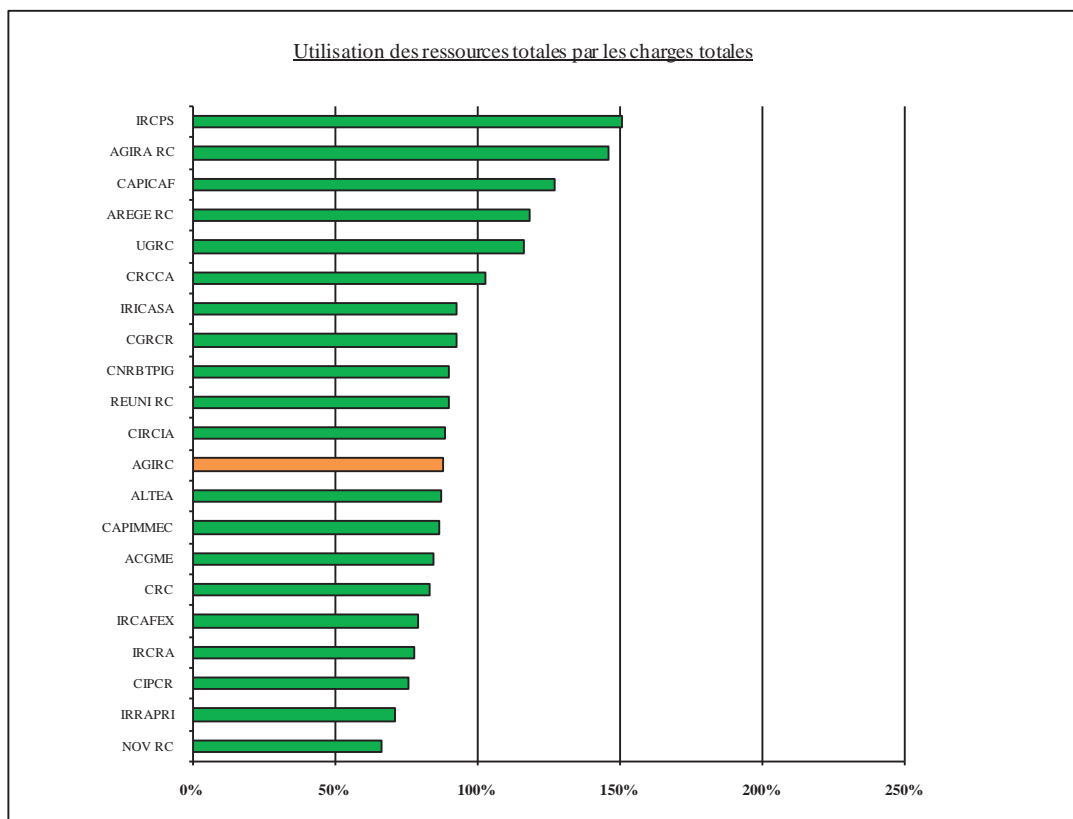
Les trois graphiques suivants illustrent les ratios de consommation de la dotation sociale et des ressources totales pour chaque institution et montrent la diversité des situations.



D'après le graphique ci-dessus, 8 institutions utilisent l'intégralité de leur dotation sociale pour leurs dépenses d'exploitation et 8 autres plus de 90 %. 5 institutions se situent en deçà. La moyenne Agirc est de 99 %, identique à 2008.



Selon le graphique ci-dessus, seule une institution n'utilise pas l'intégralité de sa dotation pour couvrir ses dépenses totales (IRCRA), la moyenne étant de 122 % : 9 institutions sont au dessus et 11 en deçà. La moyenne 2008 était de 170 %.



Selon le graphique ci-dessus, 6 institutions dépensent plus que leurs ressources totales et puisent donc dans la réserve du fonds social (AGIRA RC, IRCPS, CAPICAF, AREGE RC, UGRC, CRCCA), elles étaient 10 en 2008 (CIRCIA, AGIRA RC, IRCPS, IRCAFEX, CRC, AREGE RC, CAPIMMEC, ALTEA, CRCCA, REUNI RC). Les 14 autres institutions constituent des réserves de 7 à 33 % de leurs ressources totales contre 12 à 28 % en 2008.

Les charges totales comprennent les charges d'exploitation mais également les charges financières et exceptionnelles. Ces dernières seront étudiées au point 2.2. Elles comprennent notamment des charges liées à la quote-part des plus values des cessions qui sont affectées au fonds des opérations de retraite et à la réserve sociale mutualisée.

1.3 Les disponibilités à long terme

Depuis 2006, il a été retenu de mesurer les disponibilités à long terme dégagées par les institutions.

En effet, les réserves disponibles des institutions (hors immobilisations notamment) sont placées, et représentent à l'actif du bilan « l'activité de placement ». Les produits financiers générés par ces placements seront étudiés ultérieurement dans le compte de résultat financier.

En outre, les institutions peuvent également être détentrices de créances (des sommes à recevoir) vis-à-vis de tiers qui seront payées à plus ou moins longue échéance.

Au passif du bilan du fonds social vont apparaître les dettes des institutions qu'elles devront honorer à plus ou moins long terme.

Aussi, le calcul **des disponibilités à long terme** correspond à :

Total activité de placement + total actif circulant – total des dettes (+ ou - les comptes de liaisons entre fonds).

Les résultats sont présentés dans le tableau suivant et ne tiennent pas compte des sommes alimentant la réserve sociale mutualisée dont les disponibilités seront étudiées au point 1.5 :

	2009	2008 € constants	2007 € constants
Réserve d'action sociale au 01/01	491 567 318	462 051 946	429 777 831
Résultat de l'exercice	17 046 001	23 877 689	45 198 642
Réserves au 31/12	508 613 319	485 929 635	474 976 473
Calcul disponibilités à long terme (toutes créances et dettes)	210 133 935	181 116 590	141 903 537
Disponibilités à long terme en mois de charges	20,22	12,89	13,81

Ainsi pour l'ensemble Agirc, les disponibilités à long terme correspondent à 20,22 mois de charges contre 12,89 en 2008.

Le mois de disponibilités à long terme équivaut à 17,5 M€ pour le régime, soit une augmentation de 17 % par rapport à 2008 ($210/12 = 17,5$).

Il apparaît que 9 institutions, soit 45 % d'entre elles, ont des disponibilités à long terme en mois de charges au delà de la moyenne du régime. L'analyse institution par institution sera étudiée dans la troisième partie du rapport.

Ces disponibilités ne tiennent pas compte des sommes, notamment des subventions, que les institutions se sont engagées à verser mais qui n'ont pas encore fait l'objet d'une contractualisation dans l'exercice ou sont dépendantes de la survenance d'un évènement ultérieur, ne permettant pas de les inscrire dans le compte de résultat ou le bilan de l'exercice. Ces sommes sont enregistrées en engagements hors bilan comme indiqué dans le point 1.4.

On peut donc faire l'hypothèse qu'elles constituent des dettes pour le régime et viennent en déduction des disponibilités.

1.4 Les engagements hors bilan

Ces engagements concernent principalement les informations suivantes :

- les décisions des instances liées au financement des droits réservataires quand aucune somme n'est déboursée dans l'exercice et que les droits ne sont donc pas comptabilisés en immobilisation incorporelle,
- la faculté offerte aux institutions de réserver 5 % de leur dotation sociale, lorsque cette dernière n'est pas consommée entièrement, pour des investissements futurs dans les EHPAD.

	2009
Engagements donnés	
Effets remis à l'escompte non échus	
Aval, cautions et garanties donnés	2 119 383
Hypothèques	
Nantissements	
Aides et subventions accordées non versées	17 862 934
Autres (*)	22 698 816
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	42 681 133
Engagements en matière de pensions	
Pensions, indemnités de retraite	
Autres (*)	
TOTAL ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSIONS	
Engagements reçus	
Aval, cautions et garanties reçus	
Découverts	
Autres (*)	
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	
Engagements réciproques	
Redevances de crédit bail	
Position achats à terme	
Position ventes à terme	
Titres en pension, prêts	
Commandes sur immobilisations	
Autres (*)	
TOTAL ENGAGEMENTS RECIPROQUES	

Les engagements hors bilan à prendre en compte sont principalement contenus dans la rubrique des engagements donnés : « les aides, subventions accordées non versées » à savoir **17,9 M€** en 2009. Ces engagements augmentent de 13 % par rapport à 2008.

Les disponibilités présentées au point 1.3 devraient donc tenir compte de ces **17,9 M€** d'engagements hors bilan. Dans ce cas les disponibilités à long terme se situeraient à **192,2 M€** soit 18,5 mois en équivalent mois/charges totales.

1.5 Le compte de résultat du fonds social de la fédération et la réserve sociale mutualisée

La fédération gère pour le compte des institutions Agirc une réserve appelée « réserve sociale mutualisée » alimentée par le tiers des plus values des cessions des établissements du parc vacances et du parc médico-social. Des informations sur les cessions seront communiquées au point 2.2 traitant le résultat exceptionnel du fonds social. Ces plus values alimentent le résultat du fonds social de la fédération qui est affecté intégralement à la réserve sociale mutualisée.

Le compte de résultat du fonds social de la fédération est le suivant :

	2009	2008 € constants
Produits		
Dotation sociale	0	0
Autres	0	0
Autres produits d'exploitation	0	0
Total produits d'exploitation	0	0
Produits financiers	380 266	1 047 510
Produits exceptionnels	1 195 379	19 870 530
Sous total produits	1 575 645	20 918 040
Résultat perte (négatif)	-3 170 166	0
Total produits	-1 594 521	20 918 040
Charges		
Charges de gestion courante	0	0
Total charges d'exploitation	0	0
Charges financières	31 811	10 908
Charges exceptionnelles	4 714 000	0
Sous total charges	4 745 811	10 908
Autres charges	0	0
Résultat excédent (positif)	0	20 907 132
Total charges	4 745 811	20 918 040

Le résultat est **déficitaire de 3,2 M€**

Les quotes-parts des cessions des établissements reversées à la réserve sociale mutualisée sont comptabilisées en produits exceptionnels, **1,2 M€** en 2009, le résultat du placement des sommes versées est comptabilisé en produits financiers, **0,4 M€** et le prélèvement de sommes sur la réserve sociale mutualisée par les institutions, selon les règles définies par la fédération, est comptabilisé en charges exceptionnelles. En 2009, ces charges exceptionnelles se sont élevées à **4,7 M€**, équivalents au prélèvement autorisé sur la réserve, ce qui explique le résultat déficitaire 2009 du fonds social de la fédération.

Les institutions ayant été autorisées à prélever sur la réserve sont les suivantes :

Institution	Montant en €
CAPIMMEC	1 400 000
CIPCR	1 114 000
CGRCR	2 200 000
TOTAL	4 714 000

Au 31 décembre 2009, la réserve du fonds social de la fédération s'élève à **29,1 M€**:

	2009	2008
Réserve au 1er janvier de l'exercice	32 293 708	3 568 136
Mouvements de périmètre		
Apports divers		
Intégrations		
Régularisations		
Autres mouvements		
Prélèvements divers		
Régularisations		
Autres mouvements		
Réserve au 31 décembre - avant affectation du résultat de l'exercice	32 293 708	11 407 462
Résultat de l'exercice		
Excédent		20 886 246
Déficit	3 170 166	
Réserve au 31 décembre - après affectation du résultat de l'exercice	29 123 542	32 293 708

Pour rappel, les modalités d'utilisation de cette réserve par les institutions ont été déterminées par les instances Agirc en décembre 2007. Le recours à la réserve est ainsi possible sur la période du plan médico-social et sanitaire (2008-2013) dans deux cas :

- en complément de l'utilisation des réserves du fonds social de l'institution pour un projet précis à la demande de l'institution pilote ou d'une institution propriétaire,
- sur proposition des services de la direction de l'action sociale Agirc-Arrco sur des champs définis préalablement par les instances des fédérations.

2 - Analyse détaillée des principales charges et ressources du fonds social

**Les principales charges et ressources du fonds social
(hors fédération)**

	2009	2008 <i>€ constants</i>
➤ Résultat financier	7,9 M€	45,1 M€
➤ Résultat exceptionnel	2,9 M€	-24,9 M€
➤ Résultat d'exploitation	6,3 M€	3,8 M€
➤ Résultat du fonds social	17,1M€	23,9 M€

Le résultat excédentaire 2009 viendra alimenter la réserve action sociale 2010

2. Analyse détaillée des principales charges et ressources du fonds social

2.1 Le résultat financier

	2009	2008 € constants
Immobilisations de placement hors prêts	189 089	418 267
Revenus des titres de participation dans les SCI	4 796 822	32 633 655
Prêts	637 412	598 428
Activité de placement et placement de liquidités	6 969 124	7 715 855
Divers	972 776	14 831 984
Reprise sur dépréciations et provisions	8 353 570	11 665 710
Transfert de charges financières	0	0
Total produits financiers	21 918 793	67 863 899
Immo de placement hors prêts	1 241 948	8 339 491
Activité de placement et placement de liquidités	1 033 149	646 144
Divers	285 220	84 741
Intérêts des emprunts et dettes - exploitation ou social	955	1 404
Différence de taux sur les prêts au logement accordés	0	0
Autres charges financières y compris résultats déficitaires des SCI	7 562 229	1 544 735
Dotation dépréciations et provisions	3 851 152	12 123 857
Total charges financières	13 974 653	22 740 372
Résultat financier	7 944 140	45 123 527

Le résultat financier des 20 institutions est formé principalement par les produits réalisés sur les revenus des titres de participation notamment dans les SCI (établissements de vacances et d'accueil des personnes âgées) et de l'activité de placement des excédents du fonds social, constituant 54 % des produits financiers réalisés en 2009. Ces produits financiers sont en forte diminution par rapport à 2008, du fait de la crise financière, - 85 % pour les revenus des titres de participation.

Le résultat financier reste excédentaire de **7,9 M€** en 2009 mais en baisse de 82 % par rapport à 2008.

Les charges financières sont, quant à elles, constituées de l'évaluation des dépréciations des immobilisations financières c'est-à-dire des dépréciations des immobilisations dites de « placement » qui pour le fonds social sont essentiellement constituées des participations dans les SCI et des charges financières dues aux résultats déficitaires des SCI. Ces deux postes constituent 82 % des charges financières en 2009.

2.2 Le résultat exceptionnel

	2009	2008 € constants
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	895 376	1 836 518
Produits exceptionnels sur opération en capital	2 253 052	10 616 590
Produits de cessions immo corpo - exploitation ou social	3 432 991	175 175
Produits de cession immo financières - exploitation ou social	5 460 645	8 122 416
Autres produits exceptionnels dont reprises sur amortissements, provisions et dépréciations	500 534	2 035 334
Total produits exceptionnels	12 542 598	22 786 033
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	818 467	2 793 893
Prise en charge éventuelle du solde déficitaire de la gestion des CICAS	0	0
Charges exceptionnelles sur opération en capital	8 717 139	44 922 844
Dotation aux amortissements dépréciations et provisions	-2 049 140	-41 255 951
Quote-part des plus values de cessions transférées au fonds des opérations de retraite	927 694	20 355 601
Quote-part des plus values de cessions transférées à la Réserve sociale mutualisée	1 195 377	20 908 228
Total charges exceptionnelles	9 609 537	47 724 616
Résultat exceptionnel	2 933 061	-24 938 583

En 2009, le résultat exceptionnel est excédentaire de **2,9 M€**

Le résultat exceptionnel recense les éléments de nature exceptionnelle pour le fonds social et notamment les plus ou moins values sur cessions d'actifs.

Plus values sur cessions d'actifs = produits exceptionnels sur opération en capital (comprenant les prix de cession des actifs) – charges exceptionnelles sur opération en capital (comprenant les valeurs nettes comptables des actifs cédés).

Les produits des cessions sont comptabilisés dans les produits exceptionnels dans le poste « produits sur opération en capital ». Ils sont de 2,3 M€ en 2009, en diminution de 78 % par rapport à 2008.

Les plus-values des cessions du parc vacances et du parc médico-social des institutions font l'objet d'un traitement comptable particulier :

- 1/3 de la plus value de chaque cession alimente la réserve du fonds des opérations de retraite du régime et constitue une charge pour les fonds sociaux de l'institution, comptabilisée dans le poste « quote-part des plus-values de cessions transférées au fonds des opérations de retraite »,
- 1/3 de la plus value alimente la réserve sociale mutualisée gérée par la fédération et apparaît dans le poste « quote-part des plus values de cessions transférées à la réserve sociale mutualisée »,
- 1/3 reste dans le fonds social de l'institution (pas d'opération de transfert).

Les quotes-parts versées à la réserve sociale mutualisée s'élèvent à 1,2 M€ et celles transférées au fonds des opérations de retraite à 0,9 M€. Elles ne correspondent pas exactement au tiers des plus-values des cessions enregistrées en 2009 et n'ont pas le même montant, du fait de décalages comptables.

Ces quotes-parts correspondent aux principales cessions suivantes :

Institution	Etablissement	Montant transféré à la réserve sociale mutualisée en 2009
CAPIMMEC	SCI Ben Quiado – Grasse 06	267 180
	SCI La Jonchère	126 337
CIPCR	Rue Dutot – Paris 75	161 295
CGRCR	Les Balcons de Tougnette - Saint Martin de Belleville 73	44 028
IRRAPRI	SCI Ben Quiado – Grasse 06	147 287
IRICASA	SCI Ben Quiado – Grasse 06	96 537
NOV RC	SCI Ben Quiado – Grasse 06	324 869
REUNI RC	SCI Arpège Loisirs	27 845
TOTAL		1 195 378

2.3 Le résultat d'exploitation

L'analyse de compte de résultat d'exploitation du fonds social comprend toutes les activités liées à l'action sociale des institutions sans tenir compte des aspects financiers ni exceptionnels, il s'agit donc du « cœur de métier ».

On y trouve les interventions sociales des institutions, sous toutes leurs formes, les actions de service, les charges de personnel et les charges de fonctionnement des services d'action sociale.

	2009	2008 € constants
Dotation action sociale	102 433 804	99 352 272
Autres produits d'exploitation	1 145 250	863 444
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	318 170	533 651
Reprises sur amortissements droits de réservation	65 012	0
Reprises sur dépréciations des droits de réservation (en cours)	3 192 397	1 021 405
Transfert de charges d'exploitation	243 923	217 399
Total produits d'exploitation	107 398 556	101 988 171
Interventions sociales	64 225 444	66 414 976
Actions mutualisées	2 480 907	2 122 203
Aides financières individuelles	34 012 995	37 456 487
Financement collectif	20 079 788	19 694 896
Actions de service	7 651 754	7 141 389
Charges de gestion courante	36 885 049	31 744 816
Sous traitance intra groupe	20 257 242	19 755 279
Services extérieurs	1 052 422	1 043 824
Impôts taxes et versements assimilés	58 491	58 567
Charge de personnel	3 634	-3 828
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	836 749	570 858
Dotation aux amortissements des droits de réservation	11 140 088	7 028 458
Dotation aux dépréciations des droits de réservation (en cours)	2 987 366	2 915 930
Autres charges de gestion courante	549 057	375 728
Total charges d'exploitation	101 110 493	98 159 792
Résultat d'exploitation	6 288 063	3 828 380

Le résultat d'exploitation est excédentaire de **6,3 M€** en 2009. Il viendra donc alimenter la réserve d'action sociale sous réserve que les résultats financier et exceptionnel cumulés soient excédentaires également.

Le résultat d'exploitation est en augmentation par rapport à 2008, + 65,8 %. Cela s'explique par l'augmentation de 5 % des produits d'exploitation dont la principale ressource est la dotation sociale et d'une augmentation moindre des charges d'exploitation de 3 %.

Les interventions sociales sont scindées en « actions mutualisées », « aides individuelles », « interventions collectives » et « actions de service » formant les principales natures d'intervention des institutions dans l'action sociale. Ces interventions sociales seront étudiées dans le détail dans le point 3 de ce rapport.

Dans chaque rubrique des interventions sociales sont incluses les charges de personnel dédiées à la destination de l'action.

Les charges de gestion courante comprennent l'intégralité des charges de fonctionnement de l'action sociale et les charges de personnel qui ne sont pas rattachées aux interventions sociales c'est à dire le pilotage, le management et les fonctions centrales ainsi que les charges liées aux commissions sociales.

Le poste interventions sociales a diminué de 3,3 % par rapport à 2008 en euros constants. Les charges de gestion courante ont augmenté de 16,4 %, du fait de l'augmentation de la dotation aux amortissements des droits de réservation passant de 7 M€ en 2008 à 11,1 M€ en 2009.

Une analyse détaillée des charges de personnel sera proposée dans le point 3.5.2 du rapport, avec notamment la ventilation des effectifs dédiés à l'action sociale en fonction des missions, en distinguant notamment les personnels dédiés aux actions de service.

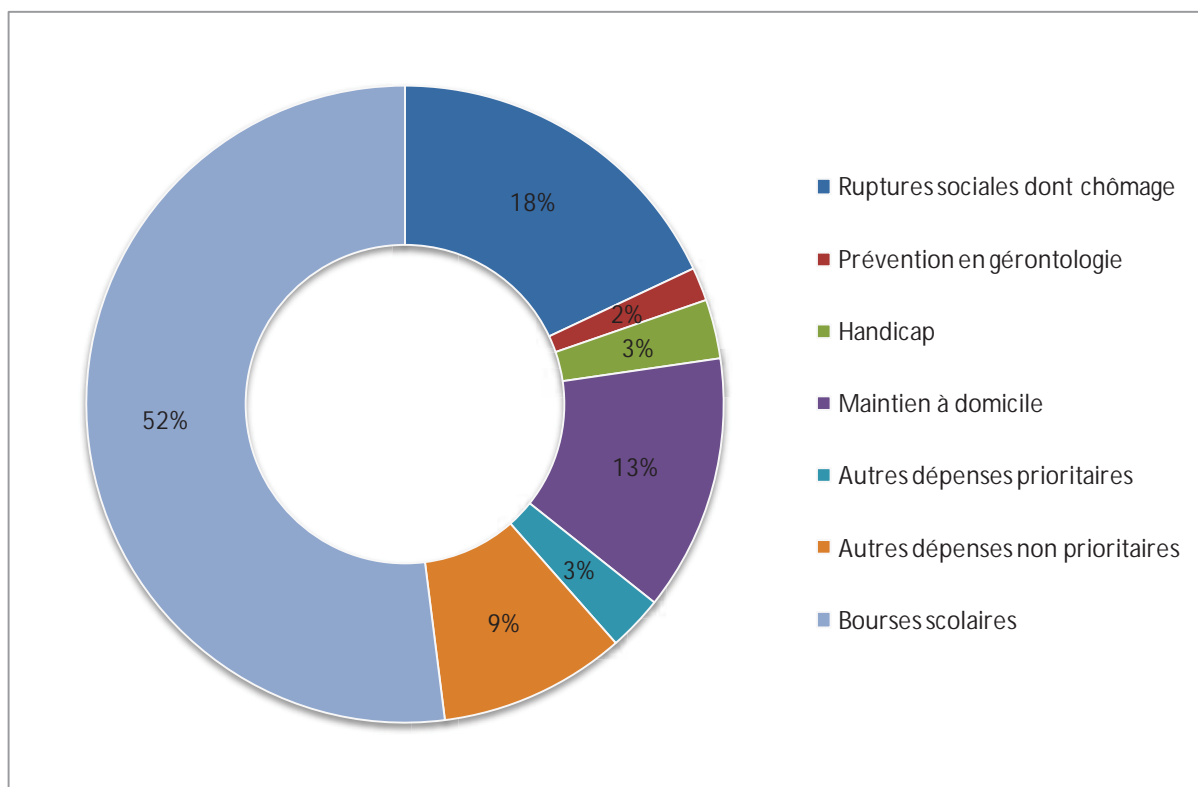
Les droits réservataires acquis dans les établissements pour personnes âgées ou handicapées et financés dans l'exercice sont comptabilisés en dotations aux amortissements des droits réservataires ou en dépréciations des droits réservataires. Ils feront l'objet d'une étude particulière au point 3.4 du rapport.

3 - Analyse des grandes catégories de dépenses de l'action sociale

Les principales dépenses du fonds social

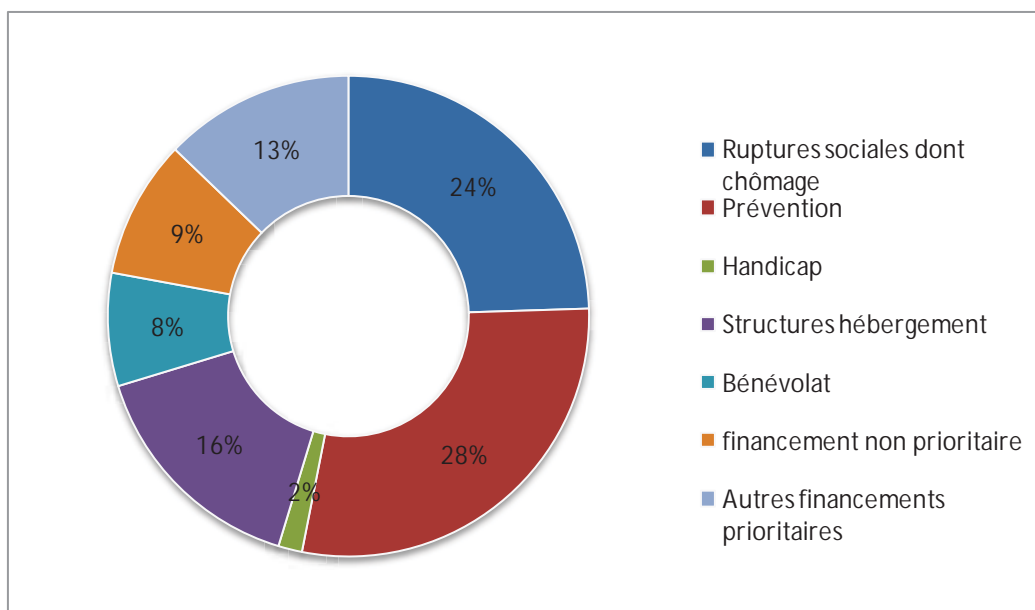
	2009	2008 <i>€ constants</i>
Aides financières individuelles - 12 % par rapport à 2008	27,5 M€	31,4 M€
38,5 % d'aides prioritaires dont :	10,6 M€	10,1M€
Prévention (ruptures sociales, chômage, prévention en gérontologie...)	6,1 M€	5,9 M€
Accompagnement perte d'autonomie	4,5 M€	4,4 M€
61,5 % d'aides non prioritaires dont :	16,95 M€	21,2 M€
Aides à la scolarité	14,4 M€	17,4M€
-17 % par rapport à 2008		

Répartition des principales aides individuelles (en %)



	2009	2008 <i>€ constants</i>
Financement collectif + 2,7 % par rapport à 2008	18,9 M€	18,4 M€
dont 91 % de financements prioritaires	17,1 M€	16,6 M€

Répartition des principaux financements collectifs (en %)

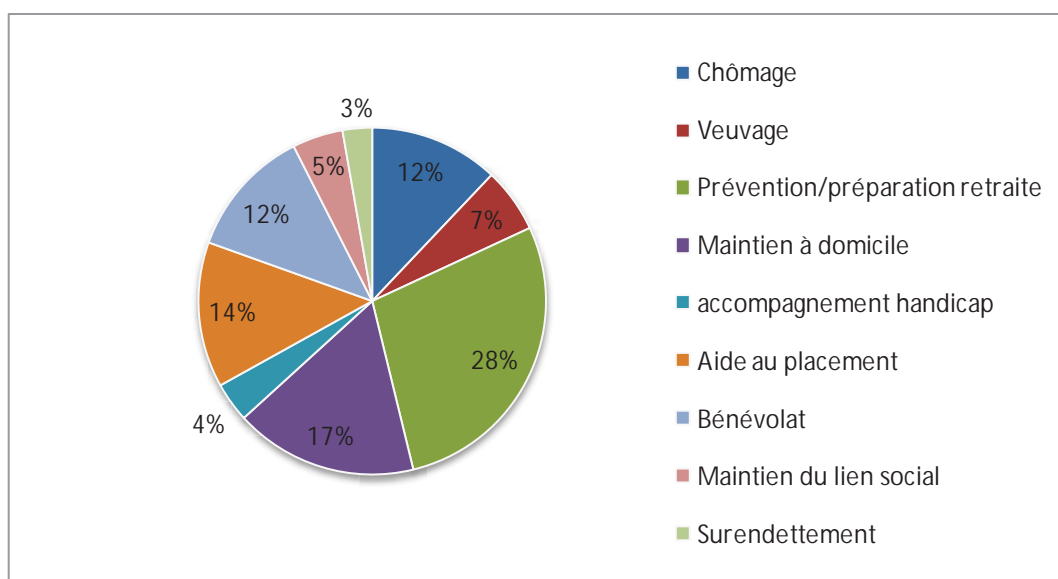


Les investissements en structures collectives personnes âgées ou handicapées	12 M€
dont :	
subventions	10,9 M€
prêts	1,1 M€
Nombre de places souscrites en 2009	476
dont 358 places dans des EHPAD	
Le nombre de places total au 31/12/09 (déduction faite des 34 droits réservataires échus en 2009)	7 220
Financement des places en accueil de jours	2 460 jours

Le fonctionnement de l'action sociale

Charges de personnel et de fonctionnement	41,6 M€
- Actions de service (ECO)	12 M€
nombre d'ETP	94,54
- Autres charges de personnel et de fonctionnement	29,6 M€
dont Pilotage, Management et Fonctions centrales	12,2 M€
nombre d'ETP	95,84
dont Commissions sociales	1,5 M€
nombre d'ETP	8,97

Répartition des ETP des actions de service (en %)



3. Analyse des grandes catégories de dépenses de l'action sociale

Les principales dépenses de l'action sociale, rassemblées dans la rubrique « interventions sociales » sont divisées en 4 grandes catégories : les actions mutualisées, les aides individuelles, les financements collectifs et les actions de service.

Depuis 2007, **à la demande des instances il a été retenu que les charges de personnel soient comptabilisées dans les comptes de charges d'interventions sociales auxquelles elles sont rattachées.**

3.1 Les aides financières individuelles

Le poste « aides individuelles », hors charges de personnel, comprend toute aide financière directement versée à la personne ou à son conjoint (ou à un organisme auprès duquel la personne a une "dette") expressément formalisée par une demande. Une étude de la situation individuelle de la personne est indispensable pour être comptabilisée en aide financière individuelle.

Le montant de ce poste en 2009 s'élève à **27,6 M€**, soit **27 % de la dotation sociale**. Cela correspond à une diminution de 12 % des dépenses par rapport à 2008.

Le détail des aides individuelles octroyées par les institutions est présenté dans le tableau page suivante.

Les aides individuelles ont été scindées en 3 grandes rubriques :

- la prévention de la perte d'autonomie,
- l'accompagnement de la perte d'autonomie (à domicile ou en structures),
- les aides traditionnelles non prioritaires.

L'analyse distingue toujours les cotisants aidés, des allocataires.

✚ **Les aides traditionnelles non prioritaires** constituent **61,5 % des aides individuelles** et représentent **16,95 M€**. Elles sont en **diminution de 20 %** par rapport à 2008. Elles comprennent :

- les bourses scolaires (tous types) : 85 %,
- charges liées à la bonification des prêts consentis sur les fonds des opérations de retraite : 8 %,
- les autres aides non prioritaires : 7 %.

Les bourses scolaires

Le montant total des bourses attribuées est de **14,4 M€** en 2009. Il est en **baisse de 17 %** par rapport à 2008 en euros constants.

Le nombre total de bourses attribuées est de 18 185, il est en **baisse de 9 %** par rapport à 2008 (1 784 bourses en moins).

Le montant moyen des bourses a diminué, il passe de 871 € en 2008 à 794 € en 2009 :

- 777 € pour les bourses cotisants,
- 938 € pour les bourses allocataires.

L'aide à la scolarité des orphelins correspond à 167 896 € pour 155 bourses, soit un montant moyen de 1 083 €

Autres aides non prioritaires

Elles représentent **2,5 M€** dont 1,4 M€ consacrés aux charges liées aux bonifications des prêts et 1,1 M€ aux aides diverses.

✚ **Les aides financières prioritaires** ont été scindées en deux :

- prévention de la perte d'autonomie,
- accompagnement de la perte d'autonomie.

Elles représentent **10,6 M€** et **38,5 % des aides individuelles totales**. Elles sont en **hausse** par rapport à 2008 (+ 4 %).

La prévention de la perte d'autonomie

Elle représente **22 %** des aides individuelles totales, soit **6,1 M€ en hausse de 5 %** par rapport à 2008. Le plus gros poste concerne les ruptures sociales (**4,9 M€**). Il s'agit des aides financières allouées à des allocataires ou à des cotisants qui ont vécu une situation de rupture sociale entraînant une dégradation de leur situation financière (chômage, deuil, perte de logement...).

Ces situations conduisent à l'étude de dossiers « demande d'intervention sociale » par les professionnels des institutions.

Une étude plus fine des différentes actions prioritaires sera proposée au point 5 du rapport.

L'accompagnement de la perte d'autonomie

Ce poste représente **4,5 M€** et **16,3 % des aides individuelles totales**. Il est en **hausse de 1,3 %** par rapport à 2008.

Il est très majoritairement composé des aides financières allouées au maintien à domicile pour **3,6 M€** (dont 3,2 M€ pour l'aide à domicile, l'amélioration de l'habitat, la garde à domicile et 0,4 M€ pour l'aide traditionnellement appelée « chauffage »).

✚ **Les charges de personnel dédiées aux aides individuelles** s'élèvent à 6,5 M€ et seront détaillées au point 3.5 du rapport.

Libellé ligne	2009				2008				2009	
	Cotisants		Allocataires		Cotisants		Allocataires		Total Montants	% du total aides indiv.
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant		
Aides financières individuelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%
PREVENIR LA PERTE D'AUTONOMIE	2 157	3 249 170	4 321	2 865 773	2 584	2 765 932	4 505	3 041 579	6 114 943	22,2%
Rupture sociale	1 768	2 734 940	1 802	2 175 623	1 690	2 323 430	2 291	2 305 934	4 910 563	17,8%
Veuf/ve / Orphelin / Concubin lié au décès	62	58 472	672	860 453	67	80 857	1 196	1 200 565	918 925	3,3%
Autres : Logement / Déménagement	150	256 303	398	371 796	125	212 042	284	281 966	628 099	2,3%
Chômage	1 088	1 695 190	2	4 500	866	1 254 077	5	4 849	1 699 690	6,2%
Entraide / Aide exceptionnelle / Urgences sociales	468	724 976	730	938 874	632	776 454	806	818 554	1 663 850	6,0%
Prévention en gérontologie	64	159 593	2 120	305 519	259	38 060	1 641	397 737	465 112	1,7%
Bilan de prévention / Financement des centres de prévention	62	158 253	163	68 088	0	0	1 277	298 609	226 341	0,8%
Action d'information / Formation préventive	2	1 340	1 784	202 734	0	0	362	98 795	204 074	0,7%
Préparation à la retraite	-	-	173	34 697	259	38 060	1	333	34 697	0,1%
Accompagner le handicap	325	354 637	375	380 895	634	402 941	503	330 577	735 532	2,7%
Autonomie des personnes handicapées (aide à l'équipement, appareillage, participation rente de s	237	284 652	294	320 861	149	184 754	246	227 358	605 513	2,2%
Vacances personnes handicapées	86	66 235	76	50 073	86	67 372	59	45 201	116 308	0,4%
Structure d'accueil personnes handicapées	2	3 750	3	6 160	398	150 815	183	51 451	9 910	0,0%
Structure d'accueil personnes handicapées vieillissantes	-	-	2	3 801	0	0	14	6 567	3 801	0,0%
Maintien du lien social	-	-	24	3 735	1	1 502	70	7 330	3 735	0,0%
Activités de maintien du lien social	-	-	24	3 735	1	1 502	70	7 330	3 735	0,0%
ACCOMPAGNER LA PERTE D'AUTONOMIE	128	134 349	8 828	4 349 611	158	125 701	10 213	4 301 260	4 483 960	16,3%
Maintien à domicile	123	130 549	8 211	3 488 147	153	120 952	9 477	3 298 778	3 618 696	13,1%
Aide à domicile (hors aide ménagère coordonnée)	26	13 297	4 877	1 590 673	31	10 059	5 964	1 520 535	1 603 970	5,8%
Chauffage	-	-	724	388 166	1	848	761	378 836	388 166	1,4%
Adaptation de l'habitat (non coordonné)	21	38 987	966	415 362	10	18 342	487	326 867	454 349	1,6%
Téléalarme	-	-	427	68 836	0	0	720	103 341	68 836	0,2%
Garde à domicile / Tierce personne / Personne à domicile	5	4 159	727	781 884	11	12 364	864	614 468	786 043	2,9%
Autres MAD	71	74 106	490	243 227	100	79 338	682	354 730	317 333	1,2%
Structures d'hébergement ou d'accueil personnes âgées	2	1 600	510	797 883	1	1 326	619	918 509	799 483	2,9%
Hébergement permanent en EHPAD	1	1 000	450	738 523	1	1 802	539	867 236	739 523	2,7%
Solution alternative à l'hébergement / Solutions de répit / Aide aux aidants	1	600	60	59 360	0	-476	80	51 273	59 960	0,2%
Aide aux aidants	3	2 200	107	63 581	4	3 423	117	83 974	65 781	0,2%
Actions en faveur des aidants	3	2 200	107	63 581	4	3 423	117	83 974	65 781	0,2%
AIDES TRADITIONNELLES NON PRIORITAIRES	17 616	14 150 894	3 312	2 799 137	19 186	17 052 584	4 316	4 148 891	16 950 031	61,5%
Aides à scolarité / Etudes / apprentissage	16 292	12 666 905	1 893	1 775 849	17 758	15 173 920	2 211	2 211 409	14 442 754	52,4%
Bourses	16 161	12 527 134	1 869	1 747 724	17 621	15 060 108	2 160	2 167 926	14 274 858	51,8%
Aide scolarité des orphelins	131	139 771	24	28 125	137	113 812	51	43 483	167 896	0,6%
Autres dépenses non prioritaires	333	317 949	1 245	775 171	204	248 110	1 808	1 492 411	1 093 120	4,0%
Vacances	13	4 889	12	4 928	15	3 814	16	8 066	9 817	0,0%
Obsèques (hors ruptures sociales)	21	26 158	218	204 175	19	25 101	275	230 782	230 333	0,8%
Aides événementielles	56	33 102	418	24 119	1	801	540	52 809	57 221	0,2%
Aides soins santé / Cotisation mutuelle / Cures	83	54 303	375	250 750,81	56	35 957	422	226 099	305 054	1,1%
Surendettement	33	35 241	35	33 407	35	44 705	53	45 473	68 648	0,2%
Hébergement pour valides	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
Activités culturelles, activités sociales	0	0	0	0	0	0	59	59 478	0	0,0%
Prix / Innovation sociale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
Autres dépenses non prioritaires	127	164 256	187	257 791	78	137 733	442	869 704	422 047	1,5%
Prêts	991	11 660 400	174	2 481 117	1 224	1 630 554	297	445 071	1 414 157	5,1%
Contentieux	0	0	1	773	1	528	40	13 659	773	0,0%
Impayés	1	139	0	0	0	0	0	0	139	0,0%
Bonification	990	11 659 011	173	2 473 344	1 223	1 630 026	257	431 412	1 413 245	5,1%
Prise de garantie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
TOTAL AIDES FINANCIERES INDIVIDUELLES	19 901	17 534 413	16 461	10 014 521	21 928	19 944 217	19 034	11 491 730	27 548 934	100,0%
TOTAL AIDES FINANCIERES INDIVIDUELLES (cots + allocs)			36 362	27 548 934			40 962	31 435 947		
Charges de personnel				6 464 061				6 020 541		
Nombre équivalents temps plein			-				0			
TOTAL (aides financières individuelles et charges de personnel)				34 012 995				37 456 487		

3.2 Les financements collectifs

Le poste « financements collectifs », hors charges de personnel, recouvre toute somme versée à un organisme avec ou sans contrepartie de service (convention de service), financement d'une action n'entrant pas dans le champ des actions inter institution (actions mutualisées) et somme versée pour le financement des travaux de construction ou de rénovation des établissements médico-sociaux et sanitaires, hors parc vacances, dont les institutions sont propriétaires (au travers d'associations, de SCI, etc.).

Dans cette rubrique entre également le financement des organismes auxquels sont sous traités l'étude de dossiers individuels ou le financement des plateformes ECO ou autres prestataires de services (lorsque le personnel est extérieur à l'IRC et non comptabilisé dans le FS).

Le montant des financements collectifs s'élève à **18,9 M€** en 2009, soit **18,5 % de la dotation sociale**. Il est en **hausse de 2,3 %**.

L'organisation des informations recueillies, comme le montre le tableau ci-après, est la même que pour les aides financières individuelles :

- prévenir la perte d'autonomie,
- accompagner la perte d'autonomie,
- bénévolat,
- financement collectif non prioritaire.

Les financements collectifs du **champ prioritaire** représentent **91 %** de l'ensemble de ces financements. Parmi ces financements vient en premier la prévention de la perte d'autonomie pour 61 %, puis l'accompagnement de la perte d'autonomie 23 %, avec principalement l'accompagnement en structures d'hébergement pour personnes âgées pour 15,6 %.

La prévention en gérontologie et les situations de rupture sociale sont les postes les plus importants pour un montant de 10 M€ (respectivement 5,4 et 4,6 M€).

La prévention en gérontologie comprend le financement des centres de prévention au nombre de 9 en 2009 (fusion des centres Saint-Augustin et Pirandello pilotés par REUNICA), les actions d'information et de formation sur les différents domaines de la prévention et les actions de préparation à la retraite. La progression de ce poste est de **8 % par rapport à 2008**.

Les situations de rupture sociale (+ 15 % en 2009) concernent principalement le soutien des chômeurs cadres en grande difficulté (y compris le partenariat avec l'APEC de 2 M€).

L'accompagnement de la perte d'autonomie concerne le soutien aux organismes extérieurs dans le domaine du maintien à domicile pour un montant de 0,9 M€ en baisse de 35,7 % par rapport à 2008 et les subventions allouées aux structures d'hébergement ou d'accueil pour les personnes âgées pour 2,9 M€ en **baisse de 9 %** par rapport à 2008.

Cette deuxième rubrique concerne les subventions allouées aux établissements du parc propriété (pour travaux par exemple) et aux établissements du parc réservataire hors réservation de lits (ces dernières étant comptabilisées en dotations aux amortissements et en dépréciations d'immobilisations incorporelles comme indiqué au point 3.4).

- ✚ **Les charges de personnel dédiées aux financements collectifs** s'élèvent à 1,2 M€ et seront détaillées au point 3.5 du rapport.

Ligne	Exercice		% du total des financements collectifs 2009	% du total des financements collectifs 2008
	2009	2008		
Financement collectif				
PREVENIR LA PERTE D'AUTONOMIE	11 424 293	10 530 664	60,6	57,1
Rupture sociale	4 623 875	3 997 412	24,5	21,7
Veuvage / Orphelin / Concubin lié au décès	343 969	865 299	1,8	4,7
Chômage	4 279 906	3 132 113	22,7	17,0
Prévention en gérontologie	5 403 444	4 957 342	28,6	26,9
Bilan de prévention / Financement des centres de prévention	3 034 133	2 558 011	16,1	13,9
Action d'information / Formation préventive	853 498	1 127 278	4,5	6,1
Préparation à la retraite	1 163 644	953 080	6,2	5,2
Action de recherche et/ou innovation	352 169	318 974	1,9	1,7
Accompagner le handicap	300 761	424 388	1,6	2,3
Autonomie des personnes handicapées (aide à l'équipement, appareillage)	254 171	364 319	1,3	2,0
Vacances personnes handicapées	40 171	20 323	0,2	0,1
Structure d'accueil personnes handicapées	-10 281	49 369	-0,1	0,3
Structure d'accueil personnes handicapées vieillissantes	16 700	-9 624	0,1	-0,1
Maintien du lien social	1 096 213	1 151 522	5,8	6,2
Activités de maintien du lien social	1 096 213	1 151 522	5,8	6,2
ACCOMPAGNER LA PERTE D'AUTONOMIE	4 255 462	5 005 884	22,6	27,1
Maintien à domicile	923 742	1 396 110	4,9	7,6
Aide à domicile (hors aide ménagère coordonnée)	421 236	394 915	2,2	2,1
Téléalarme	169 711	188 828	0,9	1,0
Garde à domicile / Tierce personne / Personne à domicile	28 940	27 027	0,2	0,1
Autres MAD	303 855	785 341	1,6	4,3
Structures d'hébergement ou d'accueil personnes âgées	2 938 464	3 236 566	15,6	17,5
Hébergement permanent en EHPAD	2 921 839	3 027 605	15,5	16,4
Solution alternative à l'hébergement / Solutions de répit / Aide aux aidants	16 625	208 961	0,1	1,1
Aide aux aidants	393 256	373 208	2,1	2,0
Actions en faveur des aidants	393 256	373 208	2,1	2,0
Réseau CRCAS labellisé	966	0	0,0	0,0
Prévention	704	0	0,0	0,0
Aidants	262	0	0,0	0,0
BENEVOLAT	1 430 732	1 064 646	7,6	5,8
FINANCEMENT COLLECTIF NON PRIORITAIRE	1 753 163	1 844 053	9,3	10,0
Autre bénévolat	11 000	38 981	0,1	0,2
Vacances	982 570	959 518	5,2	5,2
Activités culturelles, activités sociales	283 390	439 148	1,5	2,4
Prix / Innovation sociale	43 698	27 901	0,2	0,2
Autres dépenses non prioritaires	432 505	378 506	2,3	2,1
TOTAL FINANCEMENT COLLECTIF (hors charges de personnel)	18 864 616	18 445 247		
Nombre d'équivalents temps plein	12	7		
Charges de personnel	1 215 172	1 249 649		
TOTAL (Financement collectif et charges de personnel)	20 079 788	19 694 896		

3.3 Les actions mutualisées

Les actions mutualisées sont constituées d'actions portées par une ou plusieurs institutions au profit d'une partie ou de l'ensemble des institutions sur des missions prédéfinies avec les fédérations. Elles peuvent prétendre à un financement mutualisé total ou partiel. La liste des actions mutualisées est limitative.

En 2008, une action mutualisée supplémentaire a vu le jour : la mise en place du réseau des comités régionaux d'action sociale Agirc et Arrco. En 2009, 14 comités sont labellisés (4 de plus qu'en 2008), couvrant 19 régions administratives.

	2009	2008 € constants	% 2009
Actions inter institutions (hors charges de personnel)	258 189	225 432	100 %
Transport accompagné	214 741	204 334	83,2 %
Aidants	9 451	10 071	3,6 %
Réseau CRCAS labellisé	33 997	11 027	13,2 %
Prévention	29 196	10 273	86 %
Aidants	4 801	754	14 %
Nombre d'équivalents temps plein	29	26,44	
Charges de personnel	2 222 718	1 896 771	
Total (actions mutualisées et charges de personnel)	2 480 907	2 122 203	

L'enveloppe mutualisée des actions menées dans le cadre des comités régionaux s'élève en 2009 à 25 000 € par comité, avec 45 % soit 11 250 € de quote-part revenant à l'Agirc. L'enveloppe disponible est donc de 157 500 € pour 14 comités : elle a été consommée à hauteur de 22 % en 2009 (33 997 €). Il est à noter pour information, que l'enveloppe Arrco a été consommée à hauteur de 97 %.

Les autres actions mutualisées concernent la quote-part Agirc de 10 % du transport accompagné, les actions mutualisées concernant l'aide aux aidants, la mise à jour de la BDS, le suivi des droits réservataires, la procédure de financement des EHPAD, le pilotage des propriétés.

Le transport accompagné a continué de se développer en 2009 avec une progression de 5 % par rapport à 2008. Il s'agit principalement de la ventilation sur les institutions Agirc de la quote-part de 10 % qui depuis 2007 restait principalement affectée aux institutions Arrco pilote du service « Sortir Plus ».

Hormis le transport accompagné, l'aide aux aidants et le réseau qui comprennent des charges directes et faisant l'objet d'une dotation action sociale mutualisée, les autres actions mutualisées sont constituées uniquement de dépenses en termes de charges de personnel donc toutes incluses dans la ligne charges de personnel du tableau.

 **Ces charges de personnel dédiées aux actions mutualisées d'un montant de 2,2 M€** seront détaillées au point 3.5 du rapport.

3.4 Les investissements consentis par les institutions dans les établissements pour personnes âgées ou handicapées

Les investissements consentis par les institutions prennent deux formes : subvention ou prêt.

Trois études distinctes sont opérées :

- une étude basée sur les données comptables qui permettent de connaître le montant des prêts ou des subventions **versés** dans l'année de référence par les institutions, aux projets de création ou de restructuration d'établissements pour personnes âgées dépendantes ou pour personnes handicapées. Ces sommes versées aux établissements se font souvent plusieurs mois après la date de décision des instances des institutions. Ces montants ne permettent pas de tirer de conclusion sur les engagements des institutions dans l'année de référence. Aussi, l'étude est complétée par :
- une étude statistique à partir d'une base commune à toutes les institutions qui recense **les places validées dans l'année par les instances des institutions**, ce nombre ne sera donc pas lié au montant indiqué précédemment,
- le stock des droits de réservation acquis dans les établissements au 31 décembre de l'exercice référencé sur la base de données sociale (BDS), sachant que l'entrée sur la BDS est conditionnée à la signature par l'institution de la convention de financement. Cela signifie que les places validées dans l'étude statistique sont à 99 % enregistrées dans la BDS. Mais il convient de prévoir des décalages liés aux dates de signature des conventions notamment.

En ce qui concerne les décisions prises en 2009, deux traitements sont possibles :

- une partie du financement a été versée dans l'année, la subvention est enregistrée comme immobilisation en cours pour le montant versé,
- aucun financement n'est versé, la subvention est enregistrée pour son montant total dans les engagements hors bilan vus au point 1.4. Elle est inscrite dans le poste « Aides et subventions accordées non versées ».

Le montant total des **subventions versées en 2009** s'élève à **10,9 M€**, soit **10,6 % de la dotation sociale**. Ces subventions permettent d'acquérir des droits réservataires c'est-à-dire la possibilité de présenter des candidats de manière prioritaire lorsqu'une place est vacante dans un établissement.

Ces droits réservataires peuvent également être acquis en contrepartie de prêts dont les taux d'intérêts n'excèdent pas 2 %. Le montant des **prêts** octroyés en 2009 s'élève à **1,1 M€**. Cinq institutions ont recours à ce mode de financement mais sans exclusivité.

L'effort total est donc de **12 M€**

D'après l'étude statistique, il apparaît que 75 % des sommes sont consacrés à l'acquisition de places dans des établissements pour personnes âgées dépendantes et 25 % dans des établissements pour personnes handicapées.

Enfin, l'étude statistique montre que les institutions ont donné leur accord en 2009 pour financer **358 places en EHPAD**, contre 610 en 2008, et **118 places en établissements pour personnes handicapées**, contre 124 en 2008. Ainsi, d'après le nombre de places validées par les conseils d'administration des institutions Agirc, l'effort de financement devrait s'élever à **10,9 M€** (incluant les prêts). Les 12 M€ comptabilisés en 2009 concernent les sommes effectivement versées aux promoteurs dans le cadre des appels de fonds mentionnés dans les conventions et qui dépendent de l'état d'avancement des travaux de construction des établissements (ils peuvent donc concerner des réservations dont la décision du conseil d'administration a été prise lors d'un exercice antérieur).

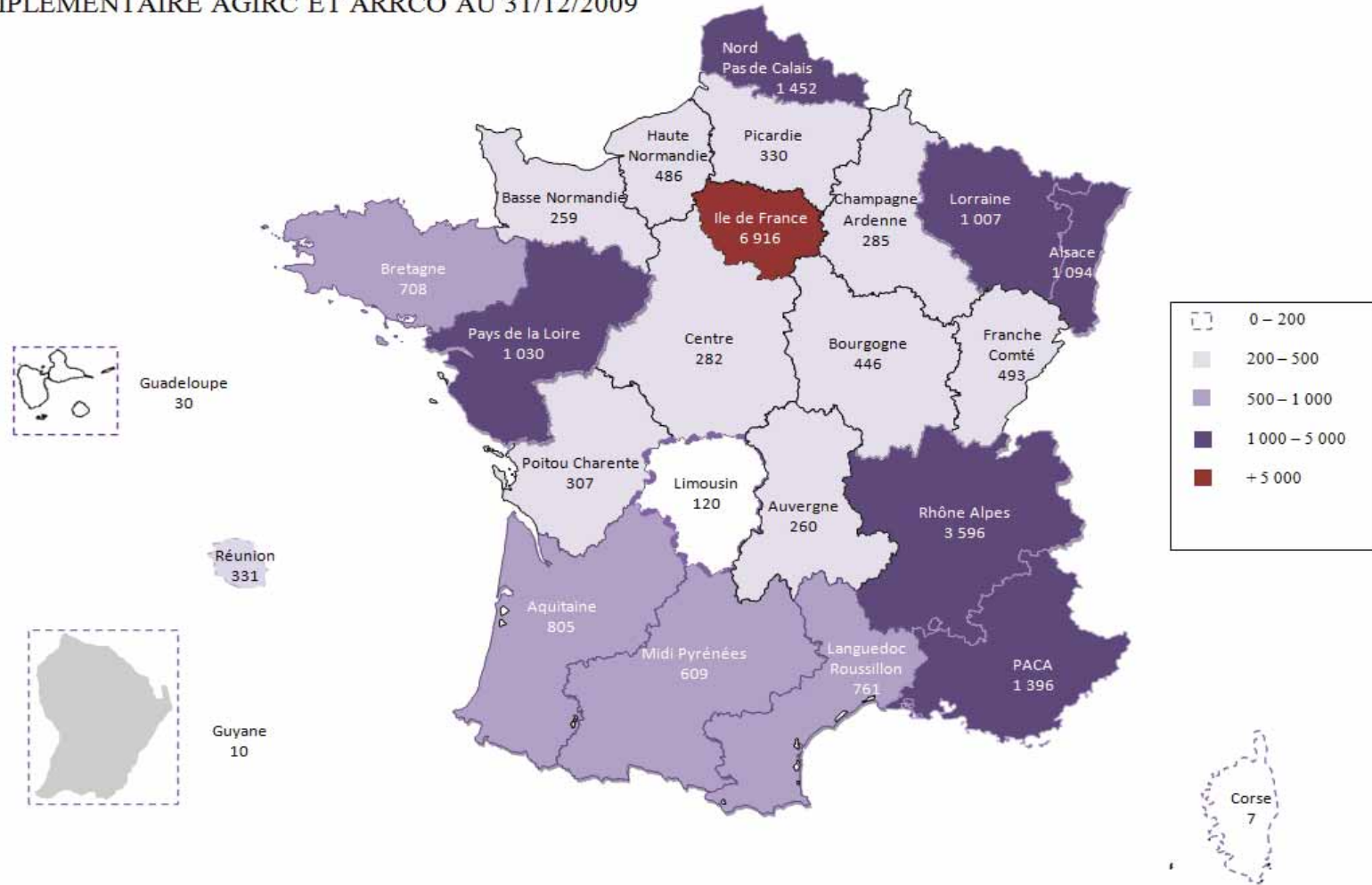
Selon la base de données sociales, le stock des droits réservataires au 31 décembre 2009 est de 6 124 dans les établissements pour personnes âgées et de 1 096 dans les établissements pour personnes handicapées, sachant que dans l'année, 34 droits sont arrivés à échéance, donc déduits du stock.

Il est à noter qu'en 2009, les institutions Agirc ont pris des engagements à hauteur de 135 991 € environ pour le financement de places d'accueil de jours (pour la réservation de jours), effort consenti dans le cadre des solutions de répit destinées aux aidants.

Le tableau ci-dessous synthétise l'effort consenti par les institutions dans le domaine de l'hébergement.

AGIRC 2009		
Décision des conseils d'administration	Nombre	Montant
Personnes âgées	358 places	8 351 689 €
Personnes handicapées	118 places	2 540 749 €
Accueil de jour	2 460 jours	135 991 €
TOTAL engagements		11 028 429 €
Montants comptabilisés (prêts et subventions)		11 984 549 €

PLACES RESERVEES EN ETABLISSEMENTS DE RETRAITE PAR LES CAISSES DE RETRAITE COMPLEMENTAIRE AGIRC ET ARRCO AU 31/12/2009



3.5 Le fonctionnement de l'action sociale

L'analyse de ces postes se fait à partir de deux sources principales :

- un recueil auprès des directions de l'action sociale pour connaître le nombre de salariés en équivalent temps plein (ETP) dédiés à l'action sociale. Les ETP sont répartis en fonction des activités principales décrites ci-après,
- les charges de personnel et de fonctionnement des institutions sont comptabilisées dans les comptes d'association ou de GIE de moyens des groupes de protection sociale. Aussi, dans les fonds sociaux ces charges de personnel et de fonctionnement apparaissent en charges de sous-traitance.

A la demande des instances, il a été retenu que ces charges de personnel seraient, à partir de 2007, réintégrées dans les comptes des interventions sociales auxquelles elles se rattachent (comptes 603 110 actions mutualisées, 603 120 aides individuelles, 603 130 interventions collectives, 603 140 actions de service).

3.5.1 Les effectifs

En premier lieu, il a été demandé aux directions de l'action sociale d'opérer la répartition de leur personnel en ETP selon les missions assurées dans les différents champs de l'action sociale identifiés à ce jour.

La structure des ETP pour l'action sociale du régime Agirc en 2009 se présente ainsi :

	ETP > 0,10 selon activité
Aides individuelles prioritaires	52,65
Aides individuelles non prioritaires	18,61
Chômage	10,86
Veuvage	5,28
Prévention/préparation retraite	26,89
Maintien à domicile hors ASC	16,01
Accompagnement handicap	4,09
Aide au placement PA	13,45
Bénévolat prioritaire	10,38
Bénévolat non prioritaire	0,54
Maintien du lien social (hors transport accompagné)	4,37
Accompagnement surendettement	2,67
Investist et financt collectif non prioritaire	1,86
Investist et financt collect handicap	3,69
Investist et financt collec prioritaires (hors procéd EHPAD)	8,85
Prêt	11,14
Evaluation	0,10
Maintien à domicile ASC	0,21
BDS	0,93
Suivi droits réservataires	3,78
Pilotage propriétés	8,54
Transport accompagné (ex CDL)	2,67
Procédure EHPAD	6,49
Pilotage réseau CRCAS labellisé	1,92
Aide aux aidants	3,37
Pilotage / Management / Fonctions centrales	95,84
Commissions sociales	8,97
Total ETP à calculer	324,16

Sous total ETP Aides financières individuelles	82,40	25 %
Sous total ETP financements collectifs et investissement	14,40	4 %
Sous total ETP Actions de services	94,54	29 %
Sous total ETP Actions mutualisées	28,01	9%
Total ETP charges d'exploitation	219,35	68 %
Sous total ETP charges de gestion courante	104,81	32 %
Total	324,16	100 %

L'effectif total en 2009 est constitué de **324,16 ETP**, en **diminution par rapport à 2008 de 1,2 %**.

Les ETP chargés des actions mutualisées définies précédemment au point 3.3, sont au nombre de **28,01** correspondant à **9 %** des ETP totaux, en augmentation de 6 % par rapport à 2008, conformément aux missions autorisées par les fédérations.

Dans les autres domaines prioritaires, il est à noter que **12,54 ETP**, soit **3,9 %**, étudient les dossiers d'investissement et de financement collectif dans les domaines du handicap et dans tout autre domaine hors procédure EHPAD déjà comptabilisée dans les actions mutualisées. **52,65 ETP** se consacrent à l'étude des demandes d'aide financière individuelle dans les domaines prioritaires, soit **16 %** du total, leur nombre est équivalent à 2008.

Ont été retenus comme non prioritaires les ETP dédiés aux aides individuelles non prioritaires (bourses d'études, ...), aux financements collectifs et investissements non prioritaires et aux prêts individuels : **31,61 ETP**, soit **9,6 % du total**, en **diminution de 3 %**.

En 2009, **8,97 ETP** sont chargés de l'organisation et de la tenue des commissions sociales ou aux formations proposées aux administrateurs dans le domaine de l'action sociale.

Enfin, apparaissent les ETP concernant les postes de management (toutes directions des groupes : régionales, technique, générale...), de pilotage et des fonctions centrales qui représentent **95,84 ETP**, soit **29,6 %** de l'effectif total et en baisse de 7 %.

Au total, les effectifs, hors actions de service, représentent **229,62 ETP**. Ils sont en diminution de 2 % par rapport à 2008.

Enfin, les actions de services se définissent comme **les interventions à caractère individuel ou collectif, nécessitant une expertise métier par les professionnels sociaux de l'institution et ayant une réelle valeur ajoutée pour les personnes (écoute, conseil, orientation), qu'il y ait ou non une aide financière allouée.**

Elles ne prennent pas en compte les subventions versées à des associations créées à l'initiative d'institutions pour ces missions. En effet, ces subventions seront comptabilisées dans les financements collectifs.

Les actions de service se déclinent autour de différents thèmes mentionnés dans le tableau ci-dessus : chômage, veuvage, prévention/préparation retraite, maintien à domicile, accompagnement handicap, aide au placement personnes âgées, bénévolat, maintien du lien social hors « Sortir Plus » et surendettement.

En 2009, les personnels dédiés à ces actions sont au nombre de **94,54 ETP** soit **29 %** des ETP totaux. Ils sont en légère augmentation de 1,4 % par rapport à 2008.

3.5.2 Les charges de personnel, de fonctionnement et les frais spécifiques

Le tableau page suivante synthétise le montant des charges de personnel associées aux différentes catégories d'ETP définies dans le point précédent et les charges de fonctionnement associées, avec une distinction faite pour les dépenses liées aux commissions sociales, nommées frais spécifiques.

Les charges de personnel liées aux interventions sociales sont enregistrées dans les comptes des interventions auxquelles elles se rattachent. Ainsi, comme il a été rappelé précédemment, toutes les charges de personnel des actions mutualisées, des aides individuelles, des financements collectifs et des actions de services, correspondant à **219,35 ETP et à 68 % des ETP totaux**, sont incluses dans le compte de résultat dans la rubrique « interventions sociales ».

Les charges de personnel liées aux missions de management, de pilotage et des fonctions centrales ayant une vocation transversale ne sont pas retenues dans les interventions sociales, ainsi que celles relatives à la gestion des commissions sociales. Elles restent comptabilisées dans les charges de gestion courante.

Enfin, la totalité des charges de fonctionnement est comptabilisée dans les charges de gestion courante, qui augmentent de 7,8 % par rapport à 2008.

Ainsi, le montant total des charges de personnel, de fonctionnement et les frais spécifiques est égal à 41,6 M€ et se répartit comme suit :

	Montant	%
Charges de personnel	26,3	
Charges de personnel des interventions sociales	17,8	68 %
Charges de personnel de gestion courante	8,5	32 %
Charges de fonctionnement	15	
Frais spécifiques	0,3	

En 2009, les charges de personnel et de fonctionnement sont en augmentation de 7,4 % par rapport à celles de 2008, en euros constants.

Rapportée à la dotation sociale, la part des charges consacrée au fonctionnement des services (charges de personnel et de fonctionnement incluses dans la gestion courante) représente 23,2 % en 2009, contre 22,6 % en 2008.

Charges de personnel, charges de fonctionnement et actions de services - Agirc 2009

	ETP >0,10 dans TISIF	Charges de personnel C1	Charges de fonctionnement C2	Frais spécifiques C4	Total C1+C2+C4
Aides individuelles prioritaires	52,65	4 265 572	2 442 608		6 708 180
Aides individuelles non prioritaires	18,61	1 507 736	863 380		2 371 115
Chômage	10,86	879 850	503 831		1 383 682
Veuvage	5,28	427 772	244 957		672 729
Prévention/préparation retraite	26,89	2 178 561	1 247 516		3 426 077
Maintien à domicile hors ASC	16,01	1 297 090	742 757		2 039 847
Accompagnement handicap	4,09	331 362	189 749		521 110
Aide au placement PA	13,45	1 089 686	623 990		1 713 676
Bénévolat prioritaire	10,38	840 962	481 563		1 322 524
Bénévolat non prioritaire	0,54	43 749	25 052		68 802
Maintien du lien social (hors transport accompagné)	4,37	354 047	202 739		556 785
Accompagnement surendettement	2,67	216 317	123 870		340 187
Investist et financt collectif non prioritaire	1,86	150 693	86 292		236 984
Investist et financt collect handicap	3,69	298 955	171 191		470 146
Investist et financt collec prioritaires (hors procéd EHPAD)	8,85	717 005	410 581		1 127 586
Prêt	11,14	902 535	516 821		1 419 357
Evaluation	0,10	8 102	4 639		12 741
Maintien à domicile ASC	0,21	17 014	9 743		26 756
BDS	0,93	75 346	43 146		118 492
Suivi droits réservataires	3,78	306 246	175 367		481 613
Pilotage propriétés	8,54	691 890	396 199		1 088 088
Transport accompagné (ex CDL)	2,67	216 317	123 870		340 187
Procédure EHPAD	6,49	525 804	301 093		826 896
Pilotage réseau CRCAS labellisé	1,92	155 554	89 075		244 629
Aide aux aidants	3,37	273 029	156 345		429 374
Pilotage / Management / Fonctions centrales	95,84	7 764 718	4 446 335		12 211 053
Commissions sociales	8,97	726 727	416 148	310 684	1 453 559
Total ETP à calculer	324,16	26 262 636	15 038 856	310 684	41 612 176
Charges de personnel	26 262 636				
Charges de fonctionnement (hors charges exceptionnelles)	15 038 856				
Frais spécifiques (administrateurs et commissions sociales)	310 684				

4 - Les prêts individuels

Les prêts individuels

Sur le fonds technique

Prêts au logement en cours au 31/12/09 :

18 108 prêts **130 M€**

Nombre de prêts accordés en 2009 : **1 752**

- 4 % par rapport à 2008

Montant total attribué **23,4 M€**

Montant moyen du prêt **13 343 €**

- 14 % par rapport à 2008

4. Les prêts individuels

4.1 Les prêts individuels sur le fonds social

Les institutions peuvent dans le cadre de l'étude de dossiers de demande d'aides individuelles proposer aux allocataires ou aux cotisants des prêts à taux préférentiel. Une institution y a eu recours en 2009 pour un montant total de 9 440 €(ALTEA).

Par ailleurs, apparaissent en aides financières individuelles, les dépenses effectuées pour des prêts : **1,4 M€** Ce montant comprend presque totalement la bonification des prêts au logement consentis sur le fonds des opérations de retraite, c'est-à-dire la prise en charge des intérêts, donc appliqués à taux réduit par rapport au taux diffusé par instruction périodiquement.

4.2 Les prêts individuels au logement sur le fonds des opérations de retraite

Les institutions du régime peuvent consentir des prêts à leurs ressortissants en utilisant des fonds provenant de la réserve du fonds des opérations de retraite.

Les conditions d'octroi des prêts sont réglementées par la circulaire 4695/SOC du 18 juin 1996 et ses compléments et la circulaire Agirc-Arrco 2003-14-DAS du 27 octobre 2003 qui précise les modalités de fixation du taux et les modalités d'indexation de ce taux sur les OAT à 7 ans, son ajustement trimestriel possible et la majoration de 0,15 point au titre des impayés.

Au 1^{er} janvier 2009, le taux minimum des prêts individuels au logement était de 3,43 % (majoration de 0,15 point incluse). Il était de 3,19 % au 1^{er} avril et de 3,60 % au 1^{er} juillet et de 3,23 % au 1^{er} octobre.

2009	NOMBRE	MONTANT
Prêts individuels au logement		
Prêts en cours au 31 décembre de l'exercice précédent	19 220	133 506 935
Cotisants	18 089	128 613 899
Retraités	1 131	4 893 036
Prêts accordés au cours de l'exercice	1 752	23 376 918
Cotisants	1 597	22 333 163
Retraités	155	1 043 755
Prêts remboursés au cours de l'exercice	2 864	26 846 716
Cotisants	2 671	25 620 145
Retraités	193	1 226 571
Prêts en cours au 31 décembre de l'exercice	18 108	130 037 137
Cotisants	17 015	125 326 917
Retraités	1 093	4 710 220
Participants débiteurs	109	582 494
Cotisants	87	521 016
Retraités	22	61 478

A fin 2009, l'encours des prêts individuels au logement s'élève à **130 M€**

Il concerne **18 108 prêts en cours** : 94 % consentis à des actifs et 6 % à des allocataires.

Dans l'année, 1 752 nouveaux prêts ont été consentis : 91 % en faveur des actifs et 9 % en faveur des retraités. Le nombre de bénéficiaires diminue par rapport à 2008 de 4 %. Plusieurs institutions ont externalisé la gestion de ces prêts auprès d'organismes conventionnés.

Le montant moyen du prêt est de 13 343 € en diminution de 14 % par rapport à 2008.

Le nombre de participants débiteurs représente 0,6 % des prêts en cours au 31 décembre 2009 et le montant des débits constitue 0,4 % de l'encours total des prêts. Ces sommes sont donc couvertes par le prélèvement complémentaire (de 0,15 points depuis 2003) compris dans les taux consentis.

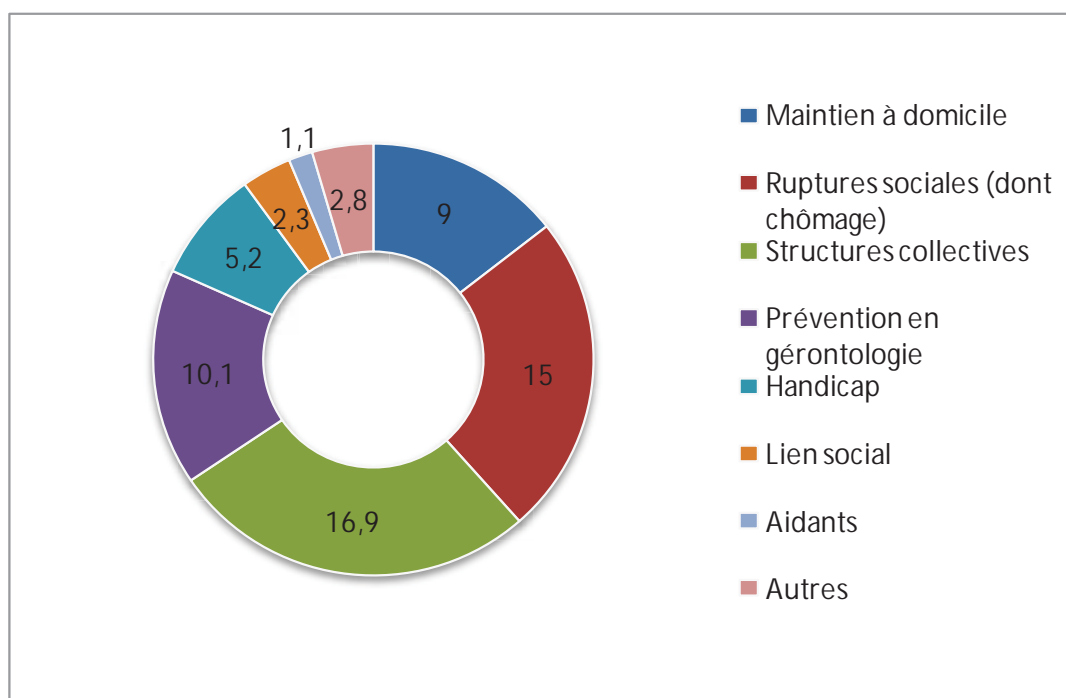
Il faut également préciser le montant des charges de personnel liées à la gestion en interne des prêts : **11,14 ETP** y sont dédiés pour un montant **1,4 M€** (incluant les charges de fonctionnement), en hausse de 8 % par rapport à 2008, après plusieurs années de réduction significative.

5 - Bilan des orientations sociales prioritaires

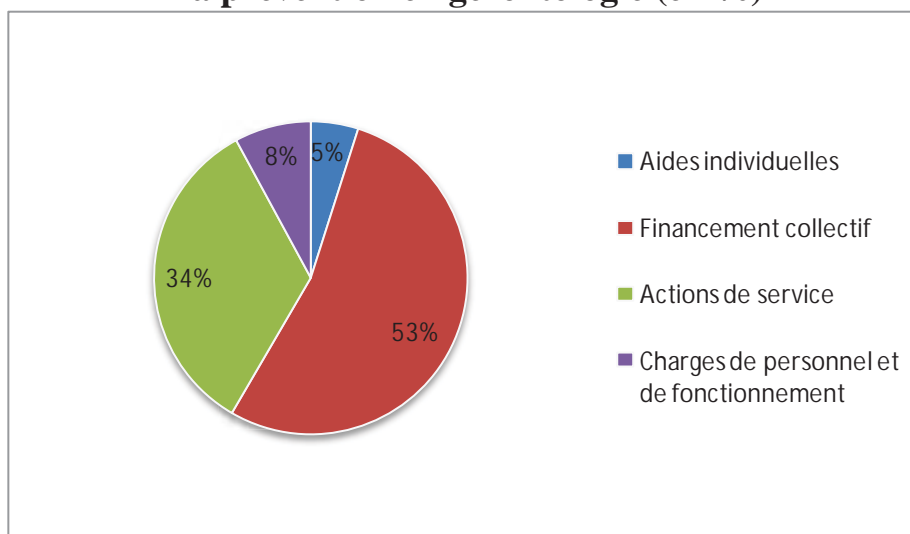
Les orientations prioritaires

	2009	2008 <i>€ constants</i>
Dépenses consacrées aux orientations prioritaires (incluant les charges de personnel et les actions de service)	62,4 M€	57,4 M€
% de la dotation sociale	61 %	58 %
dont :		
Maintien à domicile	9 M€	9 M€
Ruptures sociales (dont chômage)	15 M€	13,7 M€
Structures collectives	16,9 M€	16,2 M€
Prévention	10,1 M€	9,3 M€
Handicap	5,2 M€	3,5 M€
Lien social	2,3 M€	2,3 M€
Autres (dont les aidants 1,1 M€)	3,9 M€	3,4 M€

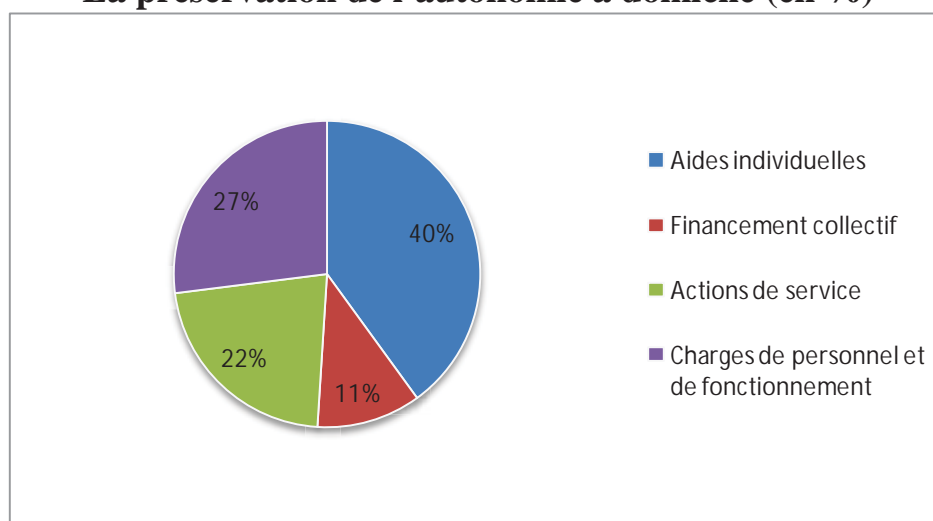
Répartition en millions d'euros



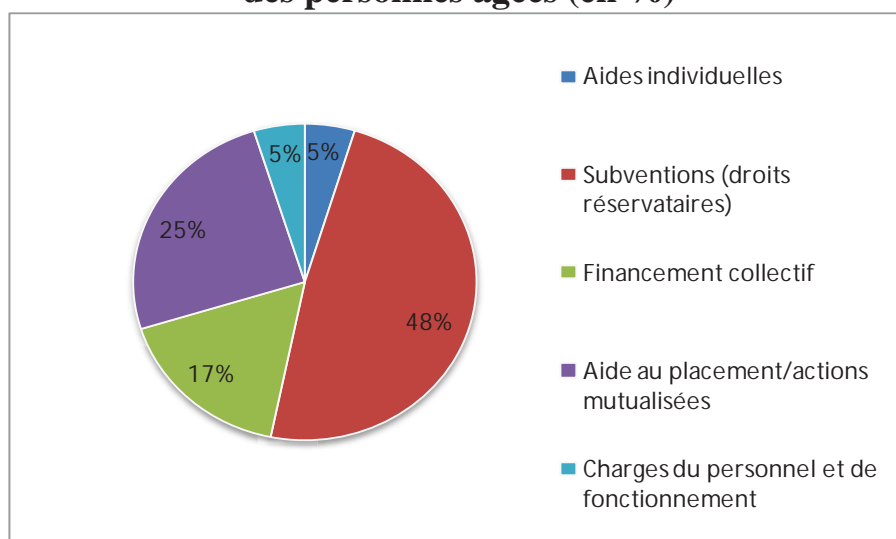
La prévention en gérontologie (en %)



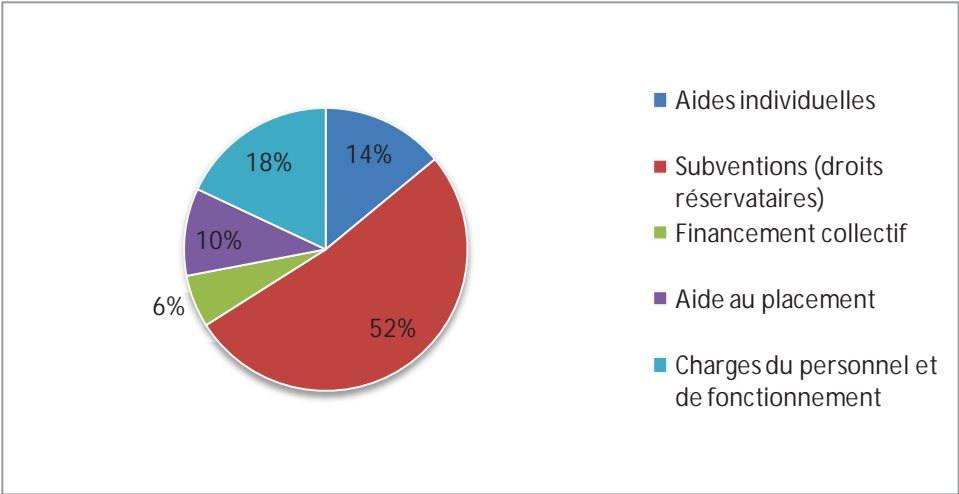
La préservation de l'autonomie à domicile (en %)



L'accompagnement en structures collectives des personnes âgées (en %)



L'accompagnement des personnes handicapées (en %)



5. Bilan des orientations sociales prioritaires

De nouvelles orientations prioritaires de l'action sociale ont été définies par les instances de l'Agirc et de l'Arrco pour la période 2009-2013. « L'environnement démographique, sociologique et législatif de la politique sociale en direction des personnes âgées connaît des transformations significatives qui nécessitent de clarifier et de rendre visible le positionnement des acteurs complémentaires » (cf. *extrait introduction des orientations prioritaires*).

Il est apparu nécessaire de cibler, préférentiellement, compte tenu des enjeux identifiés, les axes stratégiques suivants :

- développer la prévention,
- prolonger l'autonomie,
- accompagner la perte d'autonomie (personnes âgées et personnes handicapées).

A ces axes principaux s'ajoute le soutien aux personnes en difficulté, en situation de rupture sociale notamment.

Enfin, dans le domaine des établissements en propriété, le plan médico-social et sanitaire 2008-2013 est en cours de mise en œuvre, 2009 correspondant à la seconde année.

Afin de mesurer l'effort des institutions dans ces différents domaines prioritaires de l'action sociale, il a été tenu compte des dépenses suivantes :

- les aides financières directes accordées aux personnes (aides financières individuelles) : en diminution de 12 % par rapport à 2008,
- les financements accordés aux organismes œuvrant dans ces différents champs sociaux (financements collectifs) : en hausse de 2,7 %,
- les subventions accordées en contrepartie de droits réservataires dans les établissements : en 2009, l'augmentation constatée en 2008 se poursuit,
- les frais liés aux actions mutualisées mises en place évoluent en fonction des choix des instances des fédérations,
- les actions de service qui progressent légèrement par rapport à 2008,
- les charges de personnel et de fonctionnement rattachées à toutes les actions ci-dessus qui évoluent différemment en fonction de la nature de l'aide, avec une diminution des ETP totaux de 1,2 %.

Le tableau page suivante montre que le montant global des dépenses liées aux orientations prioritaires s'élève en 2009 à **62,4 M€**, soit **61 % de la dotation sociale**. Le montant 2008 représentait **58 %** de la dotation sociale 2008. Cela conduit à consacrer une part de la dotation en hausse de 3 points dans les domaines prioritaires.

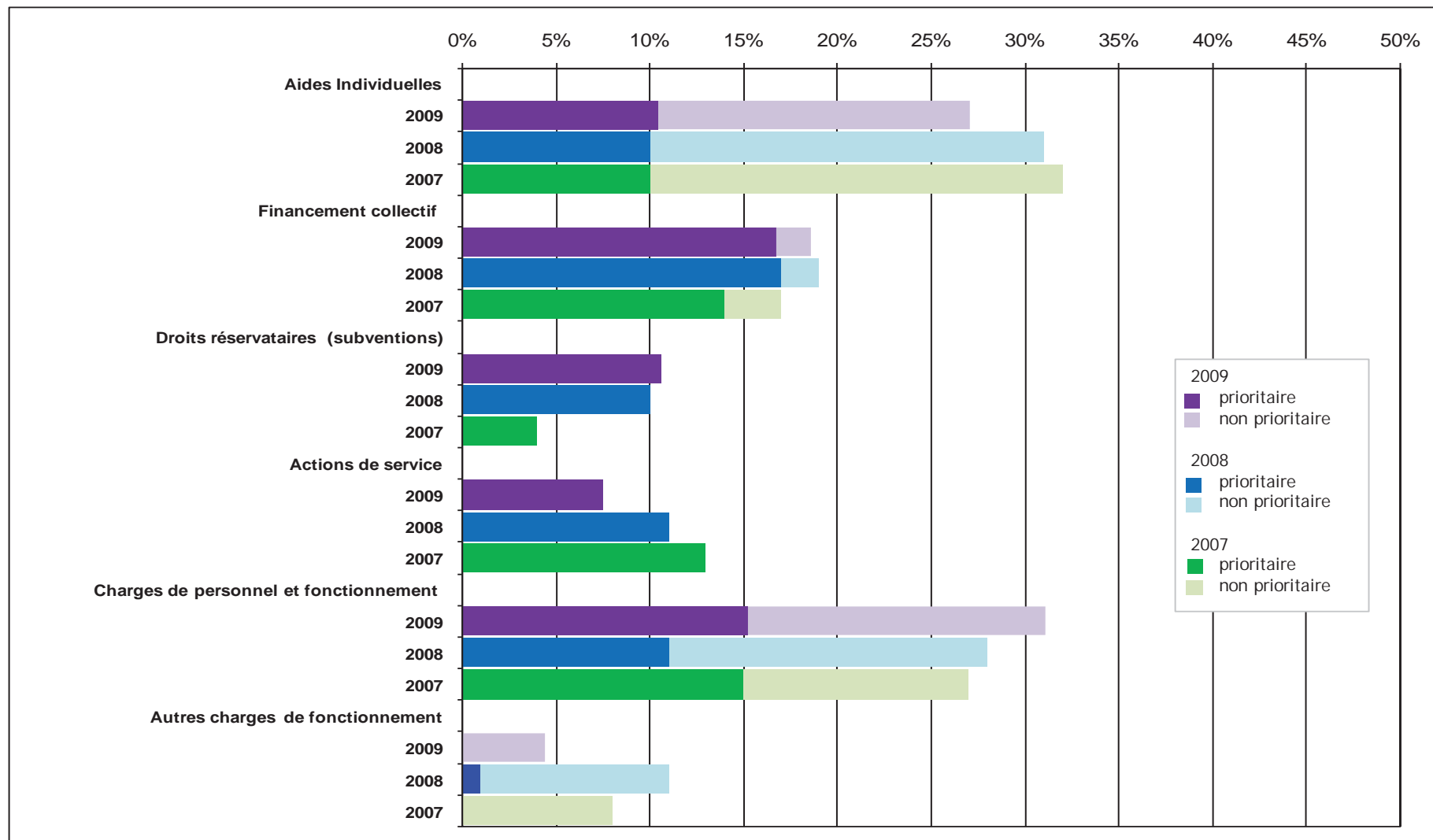
Après la mise en place du nouveau système d'information, dont le plein effet est constaté depuis 2007, la traduction des engagements pris dans les domaines prioritaires est aujourd'hui fiable. L'évolution traduit donc bien les efforts consentis par les institutions pour recentrer leur action sociale vers ces axes prioritaires.

Les nouvelles orientations prioritaires, dans la continuité de « Cap 2010 », fixent un objectif à atteindre en **2013** : les engagements dans le cadre des orientations prioritaires devront atteindre **70 % des dotations sociales**.

Synthèse des orientations prioritaires 2009

Thème	Montant aides individuelles	Montant financement collectif	Actions mutualisées	Droits réservataires	Charges de personnel et fonctionnement actions de service et actions mutualisées	Autres charges de personnel et de fonctionnement prioritaires	Total	% de la dotation sociale
DEVELOPPER LA PREVENTION	5 379 411	11 124 236	243 937		6 501 774	4 150 846	27 400 204	27 %
Rupture sociale	4 910 563	4 623 875			2 056 411	3 418 106	15 008 955	15 %
Prévention en gérontologie	465 112	5 404 148	29 196		3 548 391	656 846	10 103 694	10 %
Maintien du lien social	3 735	1 096 213	214 741		896 972	75 893	2 287 555	2 %
PROLONGER L'AUTONOMIE A DOMICILE DES PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES	4 406 299	1 611 602	14 252		3 152 144	2 885 851	12 070 147	12 %
Maintien à domicile	3 618 696	923 742			2 079 345	2 352 279	8 974 062	9 %
Accompagner le handicap	721 821	294 342			521 110	465 528	2 002 801	2 %
Aide aux aidants	65 781	393 518	14 252		551 689	68 044	1 093 284	1 %
ACCOMPAGNER LA PERTE D'AUTONOMIE EN ETABLISSEMENTS	813 194	2 944 883		10 935 057	4 228 765	1 173 248	20 095 147	20 %
Structures Personnes Agées	799 483	2 938 464		8 201 293	4 228 765	703 102	16 871 107	16 %
Structures Personnes Handicapées	13 711	6 419		2 733 764		470 146	3 224 040	3 %
BENEVOLAT PRIORITAIRE		1 430 732			1 322 524	95 967	2 849 223	3 %
TOTAL	10 598 903	17 111 453	258 189	10 935 057	15 205 208	8 305 911	62 414 721	61 %

Répartition des dépenses d'action sociale prioritaires et non prioritaires en pourcentage de la dotation sociale
Les orientations prioritaires représentent 61 % de la dotation sociale Agirc 2009 et les charges d'exploitation 99%



5.1 La prévention de la perte de l'autonomie

Thème	Montants 2009	Montants 2008	% évolution N-1	% dotation sociale
Aides individuelles	465 112	435 797	7%	0,5%
Bilan de prévention	226 341	298 609	-24%	
Action info/formation	204 074	98 795	107%	
Préparation retraite	34 697	38 393	-10%	
Financement collectif	5 403 444	4 957 342	9%	5,3%
Centre prévention	3 034 133	2 558 011	19%	
Action info/formation	853 498	1 127 278	-24%	
Prépa retraite	1 163 644	953 080	22%	
Recherche/innovation	352 169	318 974	10%	
Actions mutualisées - Réseau CRCAS labellisé - Prévention	29 196	10 273	184%	0%
Charge de personnel et de fonctionnement - actions de service	3 426 077	3 178 331	8%	3,3%
Charges de personnel et de fonctionnement - actions mutualisées	122 314	77 320	58%	0,1%
Autres charges de personnel et de fonctionnement	656 846	619 452	6%	0,6%
Total	10 102 990	9 278 516	9%	9,9%

La prévention en gérontologie concerne principalement le fonctionnement des centres de prévention, les actions de préparation à la retraite et les journées d'information sur la prévention, les actions dans ce domaine mises en place par les 14 comités régionaux de coordination de l'action sociale Agirc-Arrco labellisés.

Centres de prévention Agirc-Arrco

En 2009, un projet de centre a été validé, dans la ville de Lille, piloté par Vauban Humanis. Les centres St-Augustin et Pirandello ont fusionné, créant l'espace Pirandello, piloté par Réunica.

Le projet de l'informatisation du dossier individualisé des centres a suivi son cours : un groupe de travail ouvert aux médecins directeurs volontaires a élaboré le contenu du questionnaire, puis les fédérations Agirc et Arrco ont choisi un prestataire, à l'issue d'une procédure de mise en concurrence.

L'outil informatique comporte trois volets : un volet comportant les données administratives, un volet auto-questionnaire pour les usagers, et un volet pour les données recueillies lors des consultations avec les différents praticiens. Les données recueillies permettront de réaliser des études épidémiologiques en vue de valoriser la démarche globale de prévention des centres Agirc-Arrco.

Un groupe de travail a également travaillé sur la comptabilité analytique en 2009, qui sera mise en place au 1^{er} janvier 2010, afin de mettre en visibilité le coût du bilan dans chacun des centres.

Les engagements dans le domaine de la prévention ont augmenté de 9 % en 2009. **Ces dépenses constituent 9,9 % de la dotation sociale 2009.**

5.2 La préservation de l'autonomie au domicile

Le maintien à domicile

Thème	Montants 2009	Montants 2008	% évolution N-1	% dotation sociale
Aides individuelles	3 618 696	3 419 729	5,82%	3,5 %
Aide domicile hors ASC	1 603 970	1 530 594	4,79%	
Chauffage	388 166	379 684	2,23%	
Adaptation habitat hors ASC	454 349	345 209	31,62%	
Téléalarme	68 836	103 341	-33,39%	
Garde à dom/tierce personne/...	786 043	626 832	25,40%	
Autres	317 333	434 069	-26,89%	
Financement collectif	923 742	1 396 110	-33,83%	0,9 %
Aide domicile hors ASC	421 236	394 915	6,67%	
Téléalarme	169 711	188 828	-10,12%	
Garde à dom/tierce personne/...	28 940	27 027	7,08%	
Autres	303 855	785 341	-61,31%	
Actions mutualisées				
Aide ménagère coordonnée				
Amélioration de l'habitat				
Evaluation				
Charge de personnel et de fonctionnement - actions de service	2 039 847	1 855 196	9,95%	2 %
Charges de personnel et de fonctionnement - actions mutualisées	39 497	147 759	-73,27%	0,04 %
Autres charges de personnel et de fonctionnement	2 352 279	2 163 832	8,71%	2,3 %
Total	8 974 062	8 982 627	-0,10%	8,8 %

Au total ce domaine d'intervention pèse près de **9 M€** en 2009, il est en légère diminution par rapport à 2008 et il correspond à **8,8 % de la dotation sociale**.

Plan Domicile

Les conseils d'administration de l'Agirc et de l'Arrco ont souhaité, dans le cadre des orientations prioritaires pour la période 2009-2013, que soit élaboré un plan spécifique en vue de « prolonger l'autonomie à domicile des personnes âgées ou personnes handicapées ».

Ce plan ayant pour objet de proposer une déclinaison d'actions cibles dans le domaine du soutien à domicile a été adopté par les conseils d'administration de l'Agirc et de l'Arrco des 10 et 16 décembre 2009.

Le plan ambitieux verra sa traduction au travers de 5 actions cibles :

- aide à domicile d'urgence,*
- ingénierie en ergothérapie,*
- nouvelles technologies pour répondre au besoin de sécurité (prévention des chutes, repères spatio-temporels ...),*
- création et structuration de logements adaptés,*
- rénovation du partenariat avec la CNAV.*

La mise en œuvre expérimentale des actions cibles du plan fera l'objet d'une élaboration avec l'ensemble des directeurs d'action sociale des groupes. Ces travaux donneront lieu à restitution aux instances de l'Agirc et de l'Arrco à l'issue du premier trimestre 2011 en vue de décisions à prendre en fonction des premières expérimentations menées.

Le maintien du lien social

Dans les actions de maintien du lien social a été retenu un dispositif mutualisé entrant dans le champ prioritaire, celui du transport accompagné « Sortir plus ».

Thème	Montants 2009	Montants 2008	% évolution N-1	% dotation sociale
Aides individuelles	3 735	8 832	-58 %	0 %
Financement collectif	1 096 213	1 151 522	-5 %	1 %
Actions mutualisées -Transport accompagné	214 741	204 334	5 %	0 %
Charge de personnel et de fonctionnement - actions de service	556 785	513 638	8 %	1 %
Charges de personnel et fonctionnement - actions mutualisées	340 187	384 642	-12 %	0 %
Autres charges de personnel et de fonctionnement	75 893	88 138	-14 %	0 %
Total	2 287 555	2 351 107	-3 %	2 %

Les dépenses dans le cadre du maintien du lien social sont constituées essentiellement des subventions versées à des organismes œuvrant dans ce domaine et d'actions de service ECO pour conseiller et orienter les ressortissants.

En 2009, le transport accompagné couvrait 55 départements (+ 15 par rapport à 2008). Les dépenses augmentent légèrement. Ces dépenses de maintien du lien social mutualisées (hors charges de personnel) ci-dessus, correspondent en principe à la part Agirc du service « Sortir Plus » qui représente 10 % du montant total Agirc-Arrco. La dépense totale Agirc-Arrco s'élève à 4,4 M€, la part Agirc devrait s'élever à 440 000 € environ, ce qui n'est pas le cas.

Service « Sortir + »

Couverture géographique

Le dispositif a été maintenu et déployé en 2009 sur la base de l'exercice 2008 avec une couverture de 55 départements.

Evolutions

Les travaux sur l'optimisation du service en vue de sa généralisation en 2012 se sont poursuivis en 2009 et il a été envisagé de transférer certaines missions administratives des groupes référents vers l'émetteur de CESU, de revoir les modalités de communication en direction des retraités, et d'obtenir des statistiques de consommation plus fiables.

Un appel d'offres a donc été lancé fin 2009 auprès des 6 émetteurs de CESU. SODEXO a été retenu et une nouvelle convention de partenariat signée. Les CESU 2010 seront nominatifs et la charge administrative de gestion des CESU a été transférée à la société émettrice.

Aspect qualitatif

L'octroi de la prestation reçoit toujours un accueil très favorable auprès des bénéficiaires. Le service est de plus en plus connu dans les départements et il n'est pas rare que les groupes référents soient contactés directement.

L'aide aux aidants

Thème	Montants 2009	Montants 2008	% évolution N-1	% dotation sociale
Aides individuelles	65 781	67 004	-1,8 %	0,06 %
Financement collectif	393 518	373 208	5,4 %	0,38 %
Actions mutualisées	14 252	10 825	31,7 %	0,01 %
Aide aux aidants	9 451	10 071	-6,2 %	0,01 %
Réseau CRCAS labellisé- Aidants	4 801	754	537 %	0,00 %
Charge de personnel et de fonctionnement - actions de service				
Charges de personnel et de fonctionnement - actions mutualisées	551 689	512 466	7,7 %	0,54 %
Autres charges de personnel et de fonctionnement	68 044	79 573	-14,5 %	0,07 %
Total	1 093 284	1 043 076	4,8 %	1,07 %

L'aide aux aidants est un axe prioritaire récent qui en 2007 a vu se concrétiser les actions prévues dans un plan d'actions en faveur des aidants familiaux élaboré avec les institutions.

En 2009, les dépenses enregistrées ont augmenté de 4,8 % par rapport à 2008. Les actions dans ce domaine sont nécessairement inter-institutions pour être éligibles à un financement mutualisé, après validation des projets par les fédérations.

Les comités régionaux de coordination de l'action sociale Agirc et Arrco labellisés mettent également en place des actions dans le domaine des aidants.

Il est à noter que les dépenses liées au financement des accueils de jour ou hébergement temporaire, identifiés comme des solutions de répit, sont comptabilisées avec les dépenses dans les structures collectives pour personnes âgées. Elles sont donc présentées au point suivant.

Le plan d'action en faveur des aidants familiaux

Ce plan a été défini en 2006, encourageant les institutions de retraite complémentaire à mener des actions à destination de ce public. Avec la mise en place du réseau des Comités régionaux de Coordination de l'Action Sociale, une partie des actions en faveur des aidants familiaux a été transféré dans le champ des comités.

En février 2009, les directeurs d'action sociale des groupes de protection sociale ont validé un nouveau support de recueil d'informations, qui a donné lieu à un 1^{er} bilan des actions sur l'exercice 2008, puis un second pour 2009. Le bilan 2009 confirme la forte implication des institutions en faveur des aidants familiaux. Cette forte implication permet la réalisation de nombreuses actions visant à cibler, informer et former les aidants familiaux, mais se heurte à une difficulté considérable pour mener des actions visant à faciliter l'utilisation et la solvabilisation des solutions de répit. Cette difficulté reste due aux mêmes freins, qui restent l'auto-identification en tant qu'aidant, puis l'acceptation de la solution de répit.

On constate également par rapport à l'année 2008 une nette augmentation des actions interinstitutionnelles. Cela met en évidence la mise en commun des compétences des professionnels des institutions, pour optimiser la mobilisation de celles-ci.

5.3 L'accompagnement de la perte d'autonomie en établissement

Thème	Montants 2009	Montants 2008	% évolution N-1	% dotation sociale
Aides individuelles Hébergement EHPAD Solution de répit/autres	799 483	919 835	-13,1 %	0,8 %
Hébergement EHPAD	739 523	869 038	-14,9 %	
Solution de répit/autres	59 960	50 797	18 %	
Financement collectif	2 938 464	3 236 566	-9,2 %	2,9 %
Hébergement EHPAD	2 921 839	3 027 605	-3,5 %	
Solution de répit/autres	16 625	208 961	-92 %	
Actions mutualisées				
Charge de personnel et de fonctionnement - actions de service	1 713 676	1 477 590	16 %	1,7 %
Charges de personnel et de fonctionnement - actions mutualisées	2 515 090	1 978 329	27,1 %	2,5 %
Autres charges de personnel et de fonctionnement	703 102	787 770	-10,8 %	0,7 %
Investissement structures : droits réservataires PA	8 201 293	7 852 225	4,5 %	8 %
Total	16 871 107	16 252 314	3,8 %	16,5 %

Les orientations prioritaires de l'action sociale 2009-2013, dans leur axe « accompagner la perte d'autonomie », incitent les institutions à maintenir active une politique d'investissement en droits réservataires, en renouvelant les droits arrivant à échéance telle que définie dans l'axe stratégique « réaffirmer le plan médico-social et sanitaire 2008-2012, y compris dans sa dimension partenariale et étendre sa mise en œuvre jusqu'en 2013 ».

En 2009, au regard de cet objectif, les institutions Agirc ont réservé **358 places** dans des EHPAD pour 34 droits réservataires arrivant à échéance cette même année, soit une croissance de **324 nouveaux droits réservataires**. Ce nombre était de 558 en 2008.

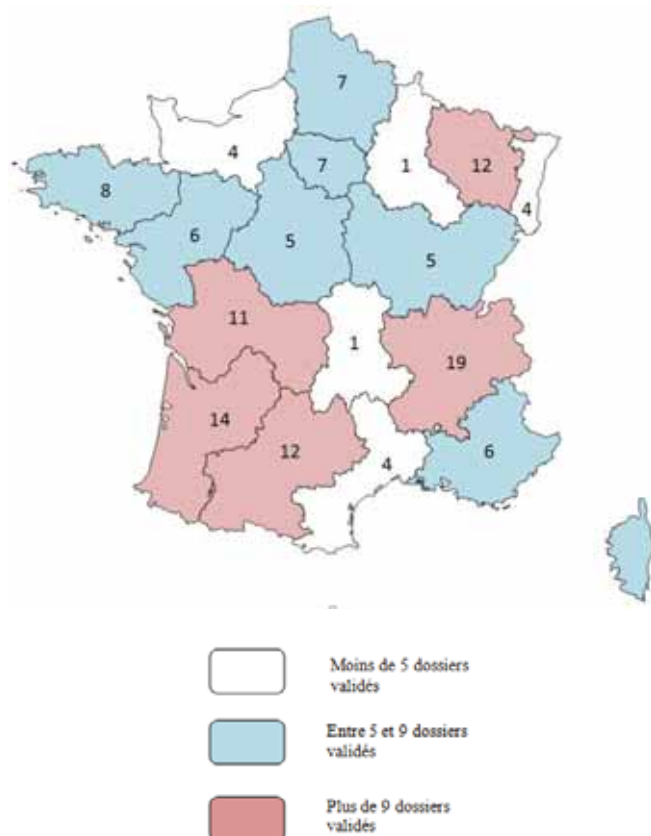
Pour le régime Agirc, le montant des dépenses est de **8,2 M€ en 2009**, il a augmenté de 4,5 % par rapport à 2008. Il comprend les sommes effectivement versées en 2009 aux établissements en construction. Il ne tient pas compte des engagements pris par les conseils d'administration présentés précédemment au point 3.4 du rapport.

Sont exclus également les prêts d'un montant de 1,1 M€ accordés pour le financement des droits réservataires qui ne s'analyse pas au regard de la dotation sociale mais des réserves (analyse du bilan). En revanche, sont comptabilisées les aides financières allouées aux personnes ou aux associations pour trouver des solutions de répit pour les aidants (accueil de jour ou accueil temporaire).

En 2009, **126 projets d'établissements**, étudiés dans le cadre de la procédure EHPAD (Agirc-Arrco), ont obtenu une validation. Ces dossiers ont été étudiés sur le terrain par des collaborateurs des institutions nommés instructeurs. Dans toutes les régions, au moins un dossier a été validé et porté à la connaissance des autres institutions grâce à la base EHPAD sur lotus Notes.

Parmi ces projets : **5** sont des projets de création d'accueil de jour et **121** des projets de création ou de restructuration d'établissements d'hébergement permanent.

Répartition des dossiers validés en 2009 par comités régionaux



En 2009, parmi ces établissements, **9 entreront dans le cadre d'un suivi mutualisé par les institutions de retraite**, c'est-à-dire **7,2 %** des structures entrant dans le champ de la procédure EHPAD. Il est à noter que les établissements ouverts à la réservation des institutions en 2009 ne sont pas clos et des réservations peuvent encore être souscrites en 2010 et donner lieu, in fine, à un suivi mutualisé.

5.4 Le parc médico social propriété des institutions

Le parc des établissements propriétés des institutions regroupe, en 2009, **68 établissements** et **6 922 places** sur toute la France (métropolitaine et DOM).

Le parc s'est en effet enrichi d'un nouvel établissement accueillant des personnes lourdement handicapées : la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) de Gouvieux. Cet établissement de 42 places, piloté par le groupe Malakoff-Médéric, avait reçu fin 2003, du Conseil d'administration de l'Agirc, une autorisation de création, dans le prolongement de la structure de soins de suite et réadaptation existante.

Dans la grande majorité des cas et sur recommandation de la fédération, la propriété n'est pas détenue directement par les institutions mais par des organismes distincts juridiquement, SCI, SARL etc...

Ainsi, cela se traduit dans les comptes du fonds social des institutions par la détention de titres de participation (actif financier) et des produits et des charges sur ces titres.

Les subventions accordées aux propriétés sur le fonds social apparaissent dans les financements collectifs à la rubrique « Hébergement permanent en EHPAD ». En 2009, le montant accordé était de **2,9 M€, proche de celui de 2008.**

Parc médico-social et sanitaire en propriété Agirc et Arrco

La seconde année de déploiement du Plan médico-social et sanitaire, validé en 2007 par les instances Arrco et Agirc, a confirmé la dynamique initiée en 2008 en matière notamment de qualité des bâtis et de leur adaptation aux déficiences sensorielles (mobilisation des fonds sociaux pour optimiser les plans de travaux dans un souci de qualité environnementale, généralisation de la sensibilisation des personnels et des diagnostics d'adaptation).

Des premiers partenariats ont été signés pour inscrire l'action sociale dans l'innovation et l'amélioration permanente des prestations rendues, telle la recherche-action initiée pour améliorer la qualité de vie des résidents, familles et personnels dans les unités accueillant des malades Alzheimer.

Enfin, une étape importante a été franchie dans la structuration du pilotage du parc propriété par la définition des conditions de mise en place d'entités inter-institutions, véritables pôles ressources adaptés aux besoins spécifiques et différenciés des établissements.

Autre axe du Plan mis en œuvre en 2009 : la « recapitalisation » des entités propriétaires. L'objectif est d'assurer la pérennité et l'entretien des bâtis, au travers d'un versement unique et non reproductible aux entités propriétaires dont la dotation initiale ne permet pas d'assurer pleinement ses responsabilités. Ce sont ainsi 45 établissements du parc qui sont éligibles à cette recapitalisation.

5.5 L'accompagnement du handicap

Thème	Montants 2009	Montants 2008	% évolution N-1	% dotation sociale
Aides individuelles	735 532	733 518	0 %	1 %
Autonomie et vacances	721 821	524 685	38 %	
Structures d'accueil	13 711	208 833	-93 %	
Financement collectif	300 761	424 388	-29 %	0 %
Autonomie et vacances	294 342	384 642	-23 %	
Structures d'accueil	6 419	39 746	-84 %	
Actions mutualisées				
Charge de personnel et de fonctionnement - actions de service	521 110	402 233	30 %	1 %
Charges de personnel et de fonctionnement - actions mutualisées				
Autres charges de personnel et de fonctionnement	935 674	842 485	11 %	1 %
Investissement structures : droits réservataires handicap	2 733 764	1 070 758	155 %	3 %
Total	5 226 842	3 473 382	50 %	5 %

Les dépenses en faveur de l'accompagnement du handicap ont augmenté de **50 %** par rapport à celles de 2008.

Le financement collectif en structures d'accueil a donné lieu à la souscription de **118** nouvelles places en établissement pour personnes handicapées. Celles-ci ont été réservées grâce à l'étude préalable réalisée par le CCAH (Comité national Coordination Action Handicap). L'augmentation importante de la ligne investissement structures s'explique par le déblocage des fonds des réservations acquises en 2008 (124 places). L'intermédiaire qu'est le CCAH dans le domaine du handicap a conduit les institutions à limiter le personnel pour les études de dossier et à renforcer la prestation ECO accompagnement (Ecoute Conseil Orientation).

L'accompagnement du handicap

La définition des orientations prioritaires pour la période 2009-2013 réaffirme la préoccupation des fédérations Agirc et Arrco dans le domaine du handicap au travers de l'axe stratégique « renforcer le positionnement pour les structures d'accompagnement des personnes en situation de handicap, notamment vieillissantes ».

Au cours de l'année 2009 le partenariat avec le CCAH, Comité national Coordination Action Handicap, s'est poursuivi et s'est formalisé, à la demande des instances qui ont validé, fin 2009, le principe d'une convention de partenariat, dont la signature interviendra début 2010.

En 2009, les instances des fédérations ont également donné leur accord pour le financement sur les fonds sociaux, à hauteur de 6,5 M€ (coût global de 25 M€) du projet porté par la Hétraie de Vincourt et piloté par Réunica qui a pour objet d'offrir une filière d'accompagnement et d'hébergement, du jeune adulte handicapé, jusqu'aux personnes handicapées vieillissantes.

5.6 Le soutien aux personnes en difficultés ou en rupture sociale

Thème	Montants 2009	Montants 2008	% évolution N-1	% dotation sociale
Aides individuelles	4 910 563	4 629 364	6 %	5 %
Chômage	1 699 690	1 258 926	35 %	
Autres	3 210 874	3 370 438	-5 %	
Financement collectif	4 623 875	3 997 412	16 %	5 %
Chômage	4 279 906	3 132 113	37 %	
Autres	343 969	865 299	-60 %	
Actions mutualisées				
Charge de personnel et de fonctionnement - actions de service	2 056 411	2 042 827	1 %	2 %
Charges de personnel et de fonctionnement - actions mutualisées				
Autres charges de personnel et de fonctionnement	3 418 106	3 080 781	11 %	3 %
Total	15 008 955	13 750 384	9 %	15 %

Ce thème regroupe les actions en faveur des personnes en situation de rupture sociale : chômage, veuvage, urgence sociale, problème de logement etc...

En 2009, les institutions y consacrent **15 M€** soit **15 %** de la dotation sociale, en augmentation de 9 % par rapport à 2008. Les aides individuelles ont progressé de 6 % et les financements collectifs de 16 %, la situation économique expliquant probablement ces augmentations.

Le financement lié aux situations de chômage a augmenté en 2009. On trouve notamment dans les financements collectifs, la participation des institutions au dispositif « accompagnement + », en partenariat avec l'APEC, en direction des cadres en situation de chômage de longue durée (en 2009, 722 chèques d'un montant unitaire de 2 750 € ont été utilisés).

5.7 Une nouvelle dimension donnée à l'action sociale Agirc-Arrco : l'organisation en comités régionaux de coordination de l'action sociale

L'objet de ce réseau n'est pas de traiter l'ensemble des champs couverts par l'action sociale des régimes de retraite complémentaire. Il a vocation à organiser des actions sur deux thèmes principaux : **la prévention et l'aide aux aidants**, déclinées sur un maillage territorial, avec les groupes signataires de la charte.

Ces actions peuvent prendre des formes très variées : conférences, formations, ateliers, théâtre-débats, groupes de parole, forums...

Dans le point 3.3 sur les actions mutualisées, il a été précisé que les dépenses 2009 dans le cadre des actions des comités régionaux s'élèvent à 33 997 € et représente 22 % de l'enveloppe mutualisée mise en place à cet effet en 2009.

Si l'on étudie globalement l'action des comités régionaux (Agirc et Arrco), l'enveloppe totale à leur disposition s'élève à 350 000 € (25 000 x 14 comités) et les dépenses Agirc et Arrco sont de 221 267 € (33 997 + 187 270). Ainsi, l'enveloppe est consommée à hauteur de **63 %** en moyenne

par les comités régionaux. Cette progression est très importante par rapport à 2008, année de création des comités qui réalisaient leur montée en charge et avaient consommé 26 % de l'enveloppe (25 000 x 10 comités).

Le réseau des Comités régionaux de coordination de l'action sociale

Ce réseau, lancé en 2008, s'est étendu. En 2009, 4 nouveaux Comités régionaux sont labellisés : Auvergne, Nord-Pas-de-Calais-Picardie, PACA-Corse, Rhône Alpes. 14 comités couvrent donc 19 régions administratives.

Les Comités régionaux de coordination de l'action sociale ont réalisé en 2009, 141 actions dans les champs de la prévention et de l'aide aux aidants.

95 actions dans le domaine de la prévention (51 en 2008), divisées en deux types d'actions : information donnée au public sous forme de conférence, d'ateliers, forums+stands et la formation du public, soutien de programme de recherche social.

46 actions dans le domaine des aidants (38 en 2008), divisées en huit types d'actions :

Conférences : les aidants familiaux, la maladie d'Alzheimer et l'accompagnement Théâtre

Débats

Ateliers

Groupes de paroles

Session de répit

Forums + stand

Formation des aidants

Echanges et informations.

L'augmentation des actions menées par les Comités régionaux n'est pas seulement due à l'augmentation du nombre de Comités, mais surtout à leur intégration dans les réseaux locaux d'action sociale. En effet, ils sont de plus en plus reconnus et sollicités en tant que partenaires. Un vaste réseau a participé à leurs côtés à la faisabilité des actions sur chacune des régions couvertes par les quatorze comités : partenaires institutionnels, partenaires associatifs, partenaires universitaires, partenaires professionnels...

Conclusion

Conclusion

L'analyse présentée dans ce rapport tente de traduire une image fidèle de l'action sociale mise en œuvre par les institutions du régime Agirc en mettant l'accent sur les dépenses qu'elles ont engagées.

En 2009, on notera que l'utilisation de la dotation sociale pour les dépenses d'exploitation atteint 99 %. Elle était utilisée à la même hauteur en 2008. Le résultat du fonds social des 20 institutions reste excédentaire mais dans une moindre proportion qu'en 2008.

Par ailleurs, en 2009, la progression des dépenses dans les domaines considérés comme prioritaires se poursuit de manière très sensible. En effet, ces dépenses atteignent **61 % de la dotation sociale du régime** contre 58 % en 2008 et 50 % en 2007. L'objectif affiché dans les nouvelles orientations prioritaires à l'horizon 2013 est d'atteindre un taux de 70 % d'utilisation des dotations sociales dans les axes reconnus comme prioritaires. L'atteinte de cet objectif paraît réalisable d'ici 4 ans.

En ce qui concerne les dépenses des institutions Agirc en 2009, la prévention de la perte d'autonomie reste le premier axe où se concentrent 44 % des engagements des institutions, en progression de 8 % par rapport à 2008. Ainsi, les institutions soutiennent les personnes en situation de rupture sociale (premier poste), accompagnent les personnes âgées isolées et agissent pour prévenir les risques liés à l'avancée en âge.

Le second axe correspond à l'accompagnement de la perte d'autonomie en établissement. Cet axe progresse de 23 % en euros constants par rapport à 2008 notamment par la progression des efforts consentis par les institutions dans l'hébergement pour les personnes âgées (acquisition de places, travaux dans les propriétés, accompagnement au placement).

Une analyse sur les différentes formes de dépenses engagées par les institutions Agirc montre que :

- Les financements collectifs sont en progression de 2,7 % (18,9 M€ en 2009). 91 % de ces financements entrent dans le champ prioritaire.
- Les aides financières individuelles constituent toujours le plus gros poste de dépenses de l'action sociale avec 27,5 M€ mais en diminution de 12 % par rapport à 2008. 38,5 % des aides individuelles versées entrent dans le domaine prioritaire, mais le montant des aides financières non prioritaires diminue de 20 % en 2009. Les bourses scolaires représentant 85 % des aides individuelles non prioritaires diminuent de 17 % par rapport à 2008.
- Le personnel en ETP des institutions Agirc diminue de 1,2 % en 2009. Les ETP répondant à la mission ECO et se traduisant dans le reporting par les actions de service constituent 29 % du personnel de l'action sociale.

L'exercice 2009 a vu le début de la mise en œuvre des nouvelles orientations prioritaires afin d'engager la déclinaison des 3 axes stratégiques en actions de niveau 1 ou 2. En ce qui concerne les actions de niveau 1 impulsées par le régime, la déclinaison opérationnelle (au moins partiellement) en 2009 est la suivante :

- la poursuite du déploiement des centres de prévention avec le nouveau projet de Strasbourg,
- la préparation à l'extension du service « Sortir Plus » en ouvrant 15 nouveaux départements en 2010,
- l'élaboration d'un plan spécifique en vue de « prolonger l'autonomie à domicile des personnes âgées ou personnes handicapées », dont la rénovation du partenariat avec la CNAV,

- la poursuite des actions contenues dans le plan médico-social et sanitaire étendu pour une année supplémentaire (2008-2013).

La mise en place des nouveaux axes stratégiques a conduit à mettre à jour le reporting demandé aux institutions notamment dans l'organisation des dépenses réparties dans les interventions sociales. Un groupe de travail a réfléchi à cette réorganisation qui est entrée en application à compter du 1^{er} janvier 2010 et sera restituée dans le rapport sur l'action sociale 2010.

Enfin, pour compléter les informations contenues dans le rapport sur l'action sociale du régime, une vision institution par institution, où sont consignées les principales dépenses et notamment le pourcentage d'utilisation de leur dotation sociale au regard des axes prioritaires, est présentée en troisième partie de ce rapport. Elle permet à chaque institution de mettre en perspective son action sociale au regard de l'ensemble du régime Agirc.

Annexe

Annexe 1 : Compte de résultat du fonds social du régime Agirc 2009

<i>AGIRC (20 institutions)</i>	2009	2008
Produits de gestion courante		
DOTATIONS	102 433 804	99 253 019
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 145 250	862 581
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	3 575 579	1 553 503
TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION	243 923	217 182
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	107 398 556	101 886 285
Interventions sociales	64 225 444	66 348 627
ACTIONS MUTUALISEES	2 480 907	2 120 083
AIDES INDIVIDUELLES	34 012 995	37 419 068
INTERVENTIONS COLLECTIVES	20 079 788	19 675 221
ACTIONS DE SERVICE	7 651 754	7 134 255
Charges de gestion courante	36 885 049	31 713 103
SOUS TRAITANCE INTRA-GROUPE	20 257 242	19 735 543
SERVICES EXTERIEURS	1 052 422	1 042 781
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	58 491	58 508
CHARGES DE PERSONNEL	3 634	- 3 824
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	14 964 203	10 504 742
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	549 057	375 353
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	101 110 493	98 061 730
RESULTAT D'EXPLOITATION	6 288 063	3 824 555
Produits financiers	21 918 793	67 796 103
Charges financières	13 974 653	22 717 654
RESULTAT FINANCIER	7 944 140	45 078 449
Produits exceptionnels	12 542 598	22 763 270
Charges exceptionnelles	9 609 537	47 676 939
RESULTAT EXCEPTIONNEL	2 933 061	- 24 913 669
IMPÔTS SUR LES REVENUS	- 119 263	- 135 500
RESULTAT DE L'EXERCICE	17 046 001	23 853 835

Annexe 2 : Bilan du fonds social du régime Agirc 2009

Bilan Actif

<i>AGIRC (20 institutions)</i>	EXERCICE N	EXERCICE N-1
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	80 435 117	68 625 644
- AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	- 80 195 117	- 68 625 644
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 573 068	5 884 033
- AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	- 2 955 082	- 3 017 155
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	307 878 099	317 865 390
- DEPRECIATIONS	- 6 482 931	- 11 073 192
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	304 253 154	309 659 076
TITRES DE L'ACTIVITE DE PLACEMENT	179 556 460	162 328 599
- DEPRECIATIONS	- 2 394 991	- 8 728 592
AUTRES CREANCES DE L'ACTIVITE DE PLACEMENT		4 862
- DEPRECIATIONS		
TOTAL ACTIVITE DE PLACEMENT	177 161 469	153 604 869
AUTRES CREANCES	7 138 307	12 950 676
- DEPRECIATIONS	- 191 338	- 211 249
DISPONIBILITES	100 091 161	93 578 479
- DEPRECIATIONS		
TOTAL ACTIF CIRCULANT	107 038 130	106 317 906
COMPTES DE REGULARISATION	117 485	1 041 289
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION	117 485	1 041 289
COMPTES DE LIAISON ENTRE FONDS	322 469	1 520 832
TOTAL ACTIF	588 892 707	572 143 972

Bilan Passif

<i>AGIRC (20 institutions)</i>	2009	2008
RESERVE	491 567 318	461 590 356
RESULTAT DE L'EXERCICE	Excédent 17 046 001	23 853 835
Déficit		
TOTAL RESERVES	508 613 319	485 444 191
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	508 613 319	485 444 191
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	5 891 255	6 186 705
TOTAL PROVISIONS	5 891 255	6 186 705
DETTES FINANCIERES	36 442 883	38 534 526
AUTRES DETTES	34 399 679	34 373 995
TOTAL DETTES	70 842 562	72 908 521
AUTRES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		5 123
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		5 123
COMPTES DE LIAISON ENTRE FONDS	3 545 571	7 599 432
TOTAL PASSIF	588 892 707	572 143 972

Annexe 3 : Compte de résultat de la fédération Agirc 2009

<i>Fédération AGIRC</i>	2009	2008
Produits de gestion courante		
DOTATIONS		
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS		
TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		
Interventions sociales		
ACTIONS MUTUALISEES		
AIDES INDIVIDUELLES		
INTERVENTIONS COLLECTIVES		
ACTIONS DE SERVICE		
Charges de gestion courante		
SOUS TRAITANCE INTRA-GROUPE		
SERVICES EXTERIEURS		
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		
CHARGES DE PERSONNEL		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS		
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		
RESULTAT D'EXPLOITATION		
Produits financiers	380 266	1 046 464
Charges financières	31 811	10 897
RESULTAT FINANCIER	348 455	1 035 567
Produits exceptionnels	1 195 379	19 850 679
Charges exceptionnelles	4 714 000	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 3 518 621	19 850 679
IMPÔTS SUR LES REVENUS		
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 3 170 166	20 886 246

Annexe 4 : Bilan de la fédération Agirc 2009

Bilan Actif

<i>Fédération AGIRC</i>	2009	2008
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES - AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES - AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES - DEPRECIATIONS		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		
TITRES DE L'ACTIVITE DE PLACEMENT - DEPRECIATIONS	28 680 705	28 627 374
AUTRES CREANCES DE L'ACTIVITE DE PLACEMENT - DEPRECIATIONS		
TOTAL ACTIVITE DE PLACEMENT	28 680 705	28 627 374
AUTRES CREANCES - DEPRECIATIONS	460 874	3 671 218
DISPONIBILITES - DEPRECIATIONS	1 910	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	462 784	3 671 218
COMPTES DE REGULARISATION TOTAL COMPTES DE REGULARISATION		
COMPTES DE LIAISON ENTRE FONDS		
TOTAL ACTIF	29 143 489	32 298 592

Bilan Passif

<i>Fédération AGIRC</i>	2009	2008
RESERVE	32 293 708	11 407 462
RESULTAT DE L'EXERCICE Excédent		20 886 246
Déficit	3 170 166	
TOTAL RESERVES	29 123 542	32 293 708
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	29 123 542	32 293 708
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES FINANCIERES		4 883
AUTRES DETTES	19 947	1
TOTAL DETTES	19 947	4 884
AUTRES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
COMPTES DE LIAISON ENTRE FONDS		
TOTAL PASSIF	29 143 489	32 298 592

agirc
RETRAITE DES CADRES

16-18, rue Jules César - 75592 Paris Cedex 12 - Tél. : 01 71 72 12 00
www.agirc-arco.fr - www.maretraitecomplementaire.fr